

SOMMAIRE

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Piscines municipales de la ville de Lyon - Arrêté de police municipale pris en application de l'article L 131-1 du Code de la Sécurité Intérieure **Page 1649**

- Musée des Beaux Arts - Mises à disposition de locaux au profit de la Fédération Hospitalière Privée Rhône-Alpes et de l'association Réseau Entreprendre Rhône..... **Page 1650**

- Décision d'estimer en justice **Page 1651**

Arrêtés municipaux :

- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents **Page 1651**

- Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 1652 à 1708**

- Délégation Générale aux Ressources Humaines :

- Arrêté rectificatif - Dispense de stage - Intégration suite à détachement - Licenciement - Nomination stagiaire suite à concours - Nomination stagiaire suite à promotion interne - Recrutement direct - Recrutement par voie de détachement/redéploiement - Recrutement par voie de détachement/Stage - Recrutement par voie de mutation administrative des personnels **Page 1708**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction des marchés publics - Avis **Page 1708**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Piscines municipales de la ville de Lyon - Arrêté de police municipale pris en application de l'article L 131-1 du Code de la Sécurité Intérieure (Sécurité et Prévention - Service Prévention de la Délinquance)

Le Maire de la Ville de Lyon,
Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L 131-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-2-3 ;

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal ;

Vu l'arrêté de police du Maire de Lyon 47020-2013-18 en date du 9 juillet 2013 réglementant l'accès et l'usage des piscines municipales de la Ville de Lyon ;

Vu l'arrêté de police du Maire de Lyon 47030-2015-03 en date du 2 juin 2015 réglementant les horaires d'ouverture et de fermeture des piscines municipales d'été ;

Considérant qu'il convient de préciser les horaires d'ouverture et de fermeture des piscines municipales d'été,

Arrête :

Article Premier. -

- Le Centre Nautique Tony Bertrand, sis 8 quai Claude Bernard à Lyon 7^{ème} sera ouvert du 8 juin 2016 au 4 septembre 2016.

- du 8 juin au 30 juin 2016 de : 12 heures à 20 heures du lundi au vendredi - 10 heures à 20 heures les samedis et dimanches

- du 1^{er} juillet au 31 août 2016 de : 12 heures à 21 h 30 les lundis - 10 heures à heures du mardi au dimanche

- du 1^{er} septembre au 2 septembre 2016 de : 12 heures à 20 heures

- du 3 septembre au 4 septembre 2016 de : de 10 heures à 20 heures

- La piscine de Gerland, sise 353 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^{ème} sera ouverte

du 16 juin au 31 août 2016 de : 11 h 30 à 19 h 30 du lundi au vendredi - 11 heures à 19 h 30 les samedis et dimanches

- La piscine de Mermoz, sise 12 place Latarjet à Lyon 8^{ème}, sera ouverte du 1^{er} juillet au 31 août 2016

de 11 h 30 à 19 heures du lundi au vendredi - 10 h 30 à 19 heures les samedis et dimanches

- La piscine de Vaise, sise 50 avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9^{ème}, sera ouverte en horaire d'été à partir du 13 juin 2016 au 30 juillet 2016.

- du 13 juin au 30 juin 2016 de 11 heures à 21 heures du lundi au vendredi

08 h 30 à 12 h 30 les samedis et dimanches

- du 1^{er} juillet au 30 juillet 2016 de 11 heures à 21 heures du lundi au vendredi - 11 heures à 14 heures les samedis

- La piscine de la Duchère, sise 4 avenue Andreï Sakharov à Lyon 9^{ème}, sera ouverte

- du 1^{er} juillet au 31 août 2016 au 30 août 2016

11 h 30 à 19 h 30 du lundi au vendredi - 11 heures à 19 h 30 les samedis et dimanches

Conformément à l'article 2 du règlement intérieur des piscines et pour l'ensemble des piscines municipales, la délivrance des billets d'entrée est suspendue quarante-cinq minutes avant la fermeture des établissements, l'évacuation des plages est obligatoire 30 minutes avant la fermeture des établissements.

Les maîtres nageurs municipaux sont chargés de faire procéder à l'évacuation des bassins par le public trente minutes avant l'horaire de fermeture.

Art 2 : Il est rappelé que l'accès aux piscines municipales, pendant les heures d'ouverture, nécessite le paiement d'un droit d'entrée.

Art 3 : La violation des dispositions prévues aux articles 1 et 2 du présent arrêté est réprimée par l'article R 610-5 du Code Pénal et punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe.

Art 4 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage et de publication au Bulletin Municipal Officiel.

Art. 5 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Rhône et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 08 juin 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué à La
Sécurité,
la Salubrité, la Tranquillité
Publique,
les Occupations non com-
merciales
du domaine public, les
Déplacements et l'Éclairage
Public*
Jean-Yves SECHERESSE

Musée des Beaux Arts - Mise à disposition de locaux au profit de la Fédération Hospitalière Privée Rhône-Alpes (Délégation Générale Culture et Sports - Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L. 2122-22-5° et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour « décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 avril 2016, approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces du Musée des Beaux-Arts.

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé musée des Beaux Arts, situé 20 place des Terreaux à Lyon 1^o, référencé comme ensemble immobilier n° 01 013,

Considérant la demande de la Fédération Hospitalière Privée Rhône-Alpes d'organiser une manifestation au Musée le 22 juin 2016 à partir de 16 heures jusqu'au 23 juin 2016 à 11h30,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire, en date du 3 novembre 2014, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière de mise à disposition des locaux affectés au secteur culturel.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle de locaux au profit de la Fédération Hospitalière Privée Rhône-Alpes le 22 juin 2016 à partir de 16 heures jusqu'au 23 juin 2016 à 11h30, moyennant une redevance de 7 500 (sept mille cinq cents) euros HT.

Les locaux mis à disposition sont l'auditorium Henri-Focillon et le cloître.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 31 mai 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
G KEPENEKIAN*

Musée des Beaux Arts - Mise à disposition de locaux au profit de l'association Réseau Entreprendre Rhône (Délégation Générale Culture et Sports - Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L. 2122-22-5° et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour « décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 avril 2016, approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces du Musée des Beaux-Arts.

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé musée des Beaux Arts, situé 20 place des Terreaux à Lyon 1^o, référencé comme ensemble immobilier n° 01 013,

Considérant la demande de l'association Réseau Entreprendre Rhône d'organiser une manifestation au Musée le 20 mai 2016 à partir de 9h30 jusqu'à 17h30,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire, en date du 3 novembre 2014, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière de mise à disposition des locaux affectés au secteur culturel.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle de locaux au profit de l'association Réseau Entreprendre Rhône le 20 mai 2016 à partir de 9h30 jusqu'à 17h30, moyennant une redevance de 4 000 (quatre mille) euros HT, soit 4 800 euros TTC.

Les locaux mis à disposition sont l'auditorium Henri-Focillon et le réfectoire baroque.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 31 mai 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
G KEPENEKIAN*

Décision d'ester en justice - Recours indemnitaire de la société A.-O. contre la décision rendue par la Ville de Lyon le 3 mars 2016 rejetant sa demande de paiement de la somme de 51 549,54 € HT au titre des missions accomplies dans le cadre du marché public de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du palais de Bondy (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «accepte que les décisions à prendre ... puissent être signées dans tous les cas par le Maire, par l'Adjoint délégué ... ayant reçu délégation»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 3 novembre 2014 déléguant à M^{me} Nicole Gay les compétences relatives au contentieux en matière de marchés de travaux et services afférents au patrimoine bâti.

Vu la requête n°1603332-3 du 3 mai 2016 déposée par la Société A.-O., représentée par M^e Claude Rigoreau, avocat.

Décide :

Article Premier - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la Société A.-O., représentée par M^e Claude Rigoreau devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir :

L'annulation de la décision de rejet de la Ville de Lyon du 3 mars 2016 rejetant la demande de la société A.-O. de paiement de la somme de 51 549,54 € HT au titre des missions accomplies dans le cadre du marché public de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du palais de Bondy,

La condamnation de la Ville de Lyon à verser à la société A.-O. la somme de 51 549,54 € HT au titre des sommes restant dues au décompte de résiliation du marché de maîtrise d'œuvre sauf à parfaire, avec les intérêts moratoires de droit,

La condamnation de la Ville de Lyon au paiement de la somme de 4 000 € sur le fondement de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 7 juin 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Nicole GAY*

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation Générale au Développement Urbain - Direction des Déplacements Urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2016RP32654	Voie réservée avenue Paul Santy Lyon 8^e (circulation)	Une voie dans le sens de la circulation générale est réservée à la circulation des véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transports en commun et des cycles avenue Paul Santy (8) chaussée Ouest, dans le sens Nord-Sud, dans sa partie comprise entre un point situé face au n° 1 et le n° 62 - avenue Paul Santy (8), chaussée Ouest, côté Ouest, dans le sens Nord-Sud, dans sa partie comprise entre la rue du Professeur Beauvisage (8) et un point situé à 30 m au Nord de la rue Hugues Guérin - avenue Paul Santy (8) chaussée Ouest, côté Ouest, dans le sens Nord-Sud, dans sa partie comprise entre la rue Hugues Guérin et la rue Victor et Roger Thomas.	08/06/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32656	Voie réservée avenue Paul Santy Lyon 8^e (circulation)	Une voie dans le sens de la circulation générale est réservée à la circulation des véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun et des cycles : avenue Paul Santy (8), chaussée Est, dans le sens Sud-Nord, dans sa partie comprise entre la rue Victor et Roger Thomas et le n° 13 - avenue Paul Santy (8) chaussée Est, dans le sens Sud-Nord, dans sa partie comprise entre la rue de la Moselle (8) et un point situé à 30 m au Sud de la rue Florent (8) - avenue Paul Santy (8), chaussée Est, côté Est, dans le sens Sud-Nord, dans sa partie comprise entre la rue Florent (8) et un point situé à 30 m au Sud de la rue Pierre Verger (8).	08/06/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32659	Voie cyclable avenue Paul Santy Lyon 8^e (circulation)	Il est créé une bande cyclable, dans le sens de la circulation réservée exclusivement et obligatoirement à la circulation des cycles à deux ou trois roues : avenue Paul Santy (8), chaussée Ouest, côté Ouest, sens Nord-Sud, dans sa partie comprise entre le n° 62 et la rue Professeur Beauvisage (8) - avenue Paul Santy (8) chaussée Ouest, côté Ouest, sens Nord-Sud, dans sa partie comprise entre un point situé à 30 m au Nord de la rue Hugues Guérin (8) et la rue Hugues Guérin (8).	08/06/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2016RP32660	Voie cyclable avenue Paul Santy Lyon 8° (circulation)	Il est créé une bande cyclable, dans le sens de la circulation réservée exclusivement et obligatoirement à la circulation des cycles à deux ou trois roues : avenue Paul Santy (8), chaussée Est, côté Est, sens Sud-Nord, dans sa partie comprise entre le n° 131 et la rue de la Moselle (8) - avenue Paul Santy (8) chaussée Est, côté Est, sens Sud-Nord, dans sa partie comprise entre un point situé à 30 m au Sud de la rue Florent (8) et la rue Florent(8) - avenue Paul Santy (8) chaussée Est, côté Est, sens Sud-Nord, dans sa partie comprise entre un point situé à 30 m au Sud de la rue Pierre Verger (8) et la rue Pierre Verger (8).	08/06/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32680	Abrogation de circulation avenue Paul Santy Lyon 8° (circulation)	Est abrogé l'arrêté 2009RP08707 du 26/04/2011 portant sur la mesure de bande cyclable.	08/06/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32695	Abrogation de circulation 23 boulevard des Belges Lyon 6° (circulation)	Considérant l'absence de conflits avec des usagers venant de la droite et qu'il importe d'assurer dans les meilleures conditions de sécurité et de commodité la circulation des cyclistes, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP10958 du 27/04/2011 portant sur la mesure de feux piéton.	08/06/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32696	Feux piéton, au niveau du n° 23 boulevard des Belges Lyon 6° (circulation)	Les prescriptions qui suivent s'appliquent au 23 boulevard des Belges (6), voie réservée à la circulation des bus et des cycles. La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux, fixant les règles de priorité entre les différents usagers. Le mouvement direct est autorisé, pendant la durée de rouge du signal tricolore concerné, pour les cycles exclusivement et en cédant le passage aux piétons régulièrement engagés.	08/06/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32697	Feux piéton à l'intersection de la rue Juliette Récamier et place Général Brosset Lyon 6° ((circulation)	Les prescriptions qui suivent s'appliquent à l'intersection de la rue Juliette Récamier (6) et place Général Brosset (6) - chaussée Sud. La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux, fixant les règles de priorités entre les différents usagers. Le mouvement direct est autorisé, pendant la durée de rouge du signal tricolore concerné pour les cycles exclusivement et en cédant le passage aux piétons régulièrement engagés. En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les règles de priorité s'appliquant aux passages piétons s'appliquent par défaut.	08/06/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32698	Feux piéton à l'intersection de la rue Juliette Récamier et place Général Brosset Lyon 6° (circulation)	Les prescriptions qui suivent s'appliquent à l'intersection de la rue Juliette Récamier (6) et place Général Brosset (6) - chaussée Nord. La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux, fixant les règles de priorités entre les différents usagers. Le mouvement direct est autorisé, pendant la durée de rouge du signal tricolore concerné, pour les cycles exclusivement et en cédant le passage aux piétons régulièrement engagés. En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les règles de priorité s'appliquant aux passages piétons s'appliquent par défaut.	08/06/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17h30.

Tout recours lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7163	L'agence Akinai / Boulangerie Jules	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération promotionnelle	l'accès et le stationnement d'une Aca-diane Citroën seront autorisés	Rue du Président Edouard Herriot	sur l'îlot central, face à la place des Terreaux	Le vendredi 10 juin 2016, de 10h à 18h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7164	Les Enfants de Lucie / N° 000810	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une fête de l'école	un repas sera autorisé	Place d'Ainay	montage dès 15h30	Le vendredi 24 juin 2016, de 16h30 à 22h
7165	Equator / N° 000716	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation culturelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Docteur Gailleton	au droit du n° 4 sur 3 emplacements	Le mardi 30 août 2016, de 18h à 0h
						Les mardi 19 juillet 2016 et mardi 26 juillet 2016, de 18h à 0h
						Les mardi 5 juillet 2016 et mardi 12 juillet 2016, de 18h à 0h
7166	La Mairie du 3 ^{ème}	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie commémorative	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Viala	rsur 40 m à l'est de la rue Claude Farrère	Le vendredi 17 juin 2016, de 17h à 19h
7167	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie (piste cyclable)	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai de Serbie	voie ouest, entre la rue du Docteur Mouisset et la place Maréchal Lyautey	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au vendredi 8 juillet 2016, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté ouest (rhône), entre la rue du Docteur Mouisset et la place Maréchal Lyautey	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au vendredi 8 juillet 2016
7168	TIn Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise (hors le Samedi 11 et Dimanche 12/06/2016)	Avenue Tony Garnier	trottoir ouest, entre la rue P. Riboulet et la rue Professeur H. Curien	A partir du vendredi 10 juin 2016 jusqu'au mardi 14 juin 2016
			le stationnement d'une nacelle sera autorisé sur le trottoir (hors le Samedi 11 et Dimanche 12/06/2016)	Rue Jonas Salk	trottoir est, entre la rue P. Riboulet et la rue Professeur Curien	
				Rue Professeur Hubert Curien	trottoir nord	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier (hors le Samedi 11 et Dimanche 12/06/2016)	Rue Jonas Salk	trottoir est, entre la rue P. Riboulet et la rue Professeur Curien	
				Avenue Tony Garnier	trottoir ouest, entre la rue P. Riboulet et la rue Professeur H. Curien	
			Rue Professeur Hubert Curien	trottoir nord		
			Rue Jonas Salk	côté est, entre la rue P. Riboulet et la rue Professeur Curien		
			Rue Professeur Hubert Curien	côté nord		

7169

Lyon Haidong Gumdo / N° 000748

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de démonstrations de sabre traditionnel coréen

le stationnement des véhicules sera interdit gênant

Rue Audran

au droit du n° 1 sur 10 m

Le vendredi 26 août 2016, de 18h à 21h

Les vendredi 12 août 2016 et vendredi 19 août 2016, de 18h à 21h

Les vendredi 15 juillet 2016 et vendredi 22 juillet 2016, de 18h à 21h

Les vendredi 29 juillet 2016 et vendredi 5 août 2016, de 18h à 21h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7170	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera à doubles sens de part et d'autre de l'emprise de chantier	Rue Maurice Bouchor	entre la rue Félix Brun et la rue Simone de Beauvoir	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au mercredi 15 juin 2016, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue André Bollier	sur 40 m de part et d'autre de la rue Léopold Sédar Senghor	
				Rue Clément Marot	sur 40 m de part et d'autre de la rue Léopold Sédar Senghor	
			la circulation des véhicules sera interdite	Allée Léopold Sedar Senghor		
				Rue Maurice Bouchor	entre la rue Félix Brun et la rue Simone de Beauvoir	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Allée Léopold Sedar Senghor	des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au mercredi 15 juin 2016
		les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» mis en place par l'entreprise Colas	Rue Maurice Bouchor	au débouché sur la rue Félix Brun	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au mercredi 15 juin 2016, de 7h à 17h	
7171	Escot Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement dans une chambre Télécom	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Plat	entre la rue Tony Tollet et la rue Antoine De Saint Exupéry	A partir du lundi 13 juin 2016, 23h, jusqu'au mardi 14 juin 2016, 5h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire		au débouché sur la rue Tony Tollet	
7172	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	côté pair (sud), entre la commune de Villeurbanne et le n° 110	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au mardi 28 juin 2016
7173	Idoneus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Idoneus	Rue de l'Université	trottoir nord, au droit du n° 51	Le mardi 14 juin 2016
				Rue Saint Jérôme	trottoir est, au droit du n° 49	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de l'Université	côté est, au droit du n° 49	
7174	Ville de Lyon - Service Evénements / N° 000829	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la Musique	des animations musicales seront autorisées	Place des Terreaux		Le mardi 21 juin 2016, de 18h30 à 23h
			le stationnement de véhicules techniques sera autorisé	Rue Joseph Serlin	côté nord, entre la rue de la République et la place des Terreaux	A partir du mardi 21 juin 2016, 8h, jusqu'au mercredi 22 juin 2016, 2h
7175	Tin Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite à l'avancement du chantier	Rue de la Villette	trottoir ouest, sur 100 m au droit du n° 20	A partir du mardi 14 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016, de 5h30 à 14h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
					sens nord/sud, dans la contre allée réservée aux taxis	
					côté pair, sur 100 m au droit du n° 20	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7176	Espaces Verts des Monts d'Or	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts	la circulation des piétons sera interdite	Rue Morellet	trottoir impair au droit du square	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (square), sur 30 m en face de l'immeuble situé au n° 2	
7177	Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villeneuve	côté impair, entre le boulevard de la Croix Rousse et le n° 1	Le vendredi 10 juin 2016, de 7h à 17h
7178	La Direction de l'eau de la Métropole de Lyon et les entreprises adjudicataires du marché	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement en accord avec le Lyvia n° 201600313	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Chenavard	sur 50 m au nord de la rue du platre	A partir du mercredi 15 juin 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 29 juillet 2016, 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Platière	entre la rue Paul Chenavard et la rue Lanterne	
				Rue Paul Chenavard	sens sud-nord, sur 50 m au nord de la rue du Platre	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la Platière	des deux côtés de la chaussée entre la rue Paul Chenavard et la rue Lanterne	
				Place Meissonier		
les véhicules auront obligation de tourner à gauche	Rue du Platre	au débouché sur la rue Paul Chenavard				
7179	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Edouard Herriot		A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 57	
7180	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Bourbonnais	au droit du n° 32	A partir du mardi 14 juin 2016 jusqu'au mercredi 15 juin 2016, de 23h15 à 6h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
7181	Million	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Vaudrey ,	trottoir impair, entre le n° 7 et la rue vendôme	Le mercredi 15 juin 2016
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Maréchal de Saxe et le n° 7	Le mercredi 15 juin 2016, de 8h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Vendôme et le n° 7	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 7 et la rue Vendôme	Le mercredi 15 juin 2016
7182	Bergese	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un monte charge	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pierre Corneille et le n° 4	Le lundi 13 juin 2016, de 8h à 17h
7183	La Bibliothèque du 6 ^{ème} / N° 000749	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de gourmandises littéraires	des animations seront autorisées	Place Maréchal Lyautey		Le vendredi 5 août 2016, de 19h à 21h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	au droit de l'espace immobilier (angle place Maréchal Lyautey) sur 5 m	Le vendredi 5 août 2016, de 13h à 22h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7184	La Ville de Lyon et la Préfecture du Rhône / N° 000496	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une Fan Zone	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police	Rue Auguste Comte	au nord de la rue François Dauphin	Le dimanche 10 juillet 2016, de 19h à 23h45
						Les mercredi 6 juillet 2016 et jeudi 7 juillet 2016, de 19h à 23h45
						A partir du jeudi 30 juin 2016 jusqu'au dimanche 3 juillet 2016, de 19h à 23h45
						A partir du vendredi 10 juin 2016 jusqu'au lundi 27 juin 2016, de 13h à 23h45
7185	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Lyon Levage	Rue Joannès Carret	au nord de la rue des Muriers	Les mercredi 15 juin 2016 et vendredi 17 juin 2016, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Muriers	des deux côtés de la chaussée	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			Les mercredi 15 juin 2016 et vendredi 17 juin 2016
7186	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Denuzière	trottoir est, sur 100 m au sud de la rue Bichat	Le mercredi 15 juin 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bichat	trottoir pair, sur 50 m entre la rue Denuzière et les voies ferrées	
				sur 50 m au droit du n° 23		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Denuzière	sur 100 m au sud de la rue Bichat	
				Rue Bichat	sur 50 m au droit du n° 23	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bichat	des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au droit du n° 23	
				Rue Denuzière	côté est, sur 60 m au sud de la rue Bichat	
7187	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jean Marie Leclair	trottoir sud, entre le n° 10 et la rue René Cassin	Le mercredi 15 juin 2016, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue René Cassin	entre le n° 10 et la rue René Cassin	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Jean Marie Leclair	sur 15 m de part et d'autre de la rue Jean Marie Leclair	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n° 10 et la rue René Cassin	
					côté pair, entre le n° 10 et la rue René Cassin	Le mercredi 15 juin 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7188	La Mjc Vieux Lyon / N° 000816	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une fête de quartier	des animations seront autorisées	Place Saint Jean	installation dès 8h	A partir du samedi 25 juin 2016, 16h, jusqu'au dimanche 26 juin 2016, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Brèche		A partir du samedi 25 juin 2016, 8h, jusqu'au dimanche 26 juin 2016, 1h
				Place Saint Jean	sauf emplacements police	A partir du samedi 25 juin 2016, 8h, jusqu'au dimanche 26 juin 2016, 1h
7189	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation de fuite d'eau en urgence	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Tronchet	partie comprise entre la rue Tête d'Or et l'emprise de chantier	Le jeudi 9 juin 2016, de 9h à 14h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Tête d'Or et la rue Garibaldi	
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue Tête d'Or	
7190	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en urgence sur le réseau d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Chemin de Choulans	dans les deux sens de la circulation successivement, sur 100 m au droit du n° 101, la circulation sera réduite à une seule voie	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au mercredi 15 juin 2016, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		dans les deux sens de la circulation successivement, sur 100 m au droit du n° 101	
7191	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 50 T	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Créqui	entre la rue Robert et la rue Louis Blanc	Le lundi 13 juin 2016, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		trottoir pair (ouest) entre la rue Robert et la rue Louis Blanc	
7192	La Mairie du 8 ^{ème} / N° 000813	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Z' Etats Font du Sport	des animations seront autorisées	Place du Huit Mai 1945	montage dès 13h30	Le dimanche 10 juillet 2016, de 14h30 à 17h30
7193	Keolis Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance dans la machinerie du tramway	le stationnement autorisé pour un groupe électrogène	Avenue des Frères Lumière	sur l'estacade de la manufacture des tabacs, reliant le cours Albert Thomas à l'avenue des Frères Lumière	A partir du mercredi 15 juin 2016, 20h, jusqu'au jeudi 16 juin 2016, 0h
7194	Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Isidore	sur 50 m au droit du n° 9	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au vendredi 1 juillet 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre le n° 9 et le n° 9 bis	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7195	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Philippe de Lassalle	sur 70 m au droit du n° 19	Le mercredi 15 juin 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7196	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 100 T	la circulation des piétons sera interdite	Rue Ney	trottoir pair (ouest), entre la place René Derouille et la rue Bugeaud	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au jeudi 16 juin 2016, de 7h à 19h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'emprise de chantier et la place René Derouille	
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la place René Derouille et la rue Bugeaud	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la place René Derouille et la rue Bugeaud (deux roues compris)	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au jeudi 16 juin 2016
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché de la place René Derouille	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au jeudi 16 juin 2016, de 7h à 19h
7197	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement pour le compte de ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Philippe	sur 20 m au droit du n° 10	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au vendredi 1 juillet 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 20 m au droit du n° 10	
			un pont lourd sera positionné sur la fouille hors période d'activité du chantier afin de préserver le cheminement des piétons et la circulation des véhicules		au droit du chantier	
7198	Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Montrochet	entre le quai Perrache et la rue Vuillerme	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016, de 9h à 16h
				Rue Vuillerme	sur 50 m au sud de la rue Montrochet	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Paul Montrochet	sens est/ouest, entre le quai Perrache et la rue Vuillerme	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée	Rue Vuillerme	entre le quai Perrache et la rue Vuillerme	
7199	Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par des hommes traffic	Rue Paul Montrochet	trottoir sud, sur 20 m à l'ouest du cours Charlemagne	Le mercredi 15 juin 2016, de 7h à 18h
				Cours Charlemagne	trottoir ouest, sur 20 m au sud de la rue Paul Montrochet	
			la circulation des piétons sera interdite	Rue Paul Montrochet	trottoir sud, sur 20 m à l'ouest du cours Charlemagne	
				Cours Charlemagne	trottoir ouest, sur 20 m au sud de la rue Paul Montrochet	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Montrochet	sens ouest/est, sur 20 m à l'ouest du cours Charlemagne	
	Rue Paul Montrochet	sens ouest/est, sur 20 m à l'ouest du cours Charlemagne				
7200	la Direction de la voirie de la Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité en urgence	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue de Trion	sur 10 m au droit du n° 36, le sens prioritaire de circulation sera donné au sens côté obstacle	A partir du mercredi 8 juin 2016, 12h, jusqu'au vendredi 10 juin 2016, 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7201	L'Agitataire / le bal des fringants / N° 000819	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation	des animations seront autorisées	Esplanade de la Grande Cote	esplanade de la grande cote	Le vendredi 29 juillet 2016, de 14h à 21h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bon Pasteur	au droit du n° 40 sur 2 emplacements	A partir du vendredi 29 juillet 2016, 6h, jusqu'au samedi 30 juillet 2016, 0h
7202	Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un container de chantier	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue d'Ypres	sur 50 m au droit du n° 57	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par des feux tricolores.			A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 1 juillet 2016
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016
7203	Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la pose d'une roulotte de chantier + WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Quatre Chapeaux	côté pair, sur 5 m en face du n° 11	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au mardi 12 juillet 2016
7204	Les Nuits de Fourvière / N° 000384	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un bal	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Quatre Colonnes	sur 30 m, côté impair, au sud de la rue Barthélémy Buyer	A partir du jeudi 9 juin 2016, 7h, jusqu'au vendredi 10 juin 2016, 2h
7205	Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des piétons sera interdite	Cours Charlemagne	trottoir impair, sur 5 m au droit du n° 5	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016, de 7h30 à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	côté impair, sur 10 m au droit du n° 39	
				Quai Perrache	sur 10 m au droit du n° 36	
7206	Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Casimir Périer	entre le n° 37 et le n° 39	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 37 et le n° 39	
7207	La brigade de recherche et d'intervention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une Fan Zone et le déploiement rapide de véhicules en cas de crise	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Biennier	côté sud, sur les 4 emplacements situés à l'est de la terrasse de la brasserie «le silk»	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au dimanche 10 juillet 2016
7208	L'Hôtel de Police	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dunoir	des 2 côtés, entre la rue André Philip et la rue Garibaldi (hors emplacement pmr)	Le samedi 18 juin 2016, de 7h à 13h
				Rue de Bonnel	côté sud, du n° 84 à la rue Garibaldi	Le samedi 18 juin 2016, de 7h à 13h
7209	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Chaponnay	entre la rue André Philip et la rue Garibaldi	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au jeudi 16 juin 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	sur 15 m au droit de la rue Chaponnay	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue André Philip et la rue Garibaldi	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Chaponnay	entre la rue Garibaldi et la rue André Philip	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7210	GI Events	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la pose d'une arche prolyte au dessus de la chaussée, pour permettre la retransmission d'images TV	la circulation des véhicules pourra être interrompue pendant une durée d' 1h00	Place Bellecour	chaussée ouest, voie est	Le jeudi 9 juin 2016, de 10h à 14h
7211	Bbc Irlande du Nord	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation d'un car satellite	l'accès et le stationnement d'un véhicule satellite seront autorisés	Quai Claude Bernard	sur la promenade, près du centre nautique Tony Bertrand	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016
7212	Acat et Amnesty International	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une campagne de sensibilisation dans le cadre de la Journée Internationale de Soutien aux Victimes de la Torture	l'installation d'un stand (tables et chaises) sera autorisée	Place Carnot	en face de la rue victor hugo	Le samedi 25 juin 2016, de 16h30 à 19h
7213	Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Griffon	sur 6 m sur la zone de desserte située au droit du n° 1	A partir du vendredi 10 juin 2016 jusqu'au samedi 18 juin 2016
7214	Carré Roosevelt / N° 000228	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide grenier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	contre allées Sud et Nord, entre la rue Duguesclin et la place Maréchal Lyautey	A partir du vendredi 17 juin 2016, 16h, jusqu'au samedi 18 juin 2016, 22h
7215	Folghera et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux et d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vaucanson	sur 9 m au droit des n° 17 et n° 19	A partir du samedi 11 juin 2016 jusqu'au jeudi 23 juin 2016
7216	Blanc Gilbert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte Marie des Terreaux	sur 4 m sur la zone de desserte située au Nord de la place des Terreaux	A partir du samedi 11 juin 2016 jusqu'au mercredi 22 juin 2016
7217	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de restructuration d'un réseau d'assainissement	la circulation des piétons sera interdite	Grande Rue de la Guillotière	trottoir Sud, entre la rue Marius Berliet et la rue du Docteur Crestin	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au jeudi 30 juin 2016, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules 2 roues sera interdite		entre la rue Marius Berliet et la rue du Docteur Crestin	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard des Tchécoslovaques	sur 40 m au Sud de la grande rue de la Guillotière	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au jeudi 30 juin 2016
	Grande Rue de la Guillotière	entre la rue Marius Berliet et le n° 263				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7217	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de restructuration d'un réseau d'assainissement	la circulation des véhicules sera interdite	Grande Rue de la Guillotière	sens Est/Ouest, entre la rue Marius Berliet et le boulevard des Tchécoslovaques	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au jeudi 30 juin 2016
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains	Avenue des Frères Lumière	sens Est/Ouest, entre la rue Louis Jovet et la rue Marius Berliet	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au lundi 20 juin 2016, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Grande Rue de la Guillotière	entre la rue Marius Berliet et le n° 263	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au jeudi 30 juin 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Tchécoslovaques	sur 40 m au Sud de la grande rue de la Guillotière	
				Grande Rue de la Guillotière	côté Est, sur 40 m au Sud de la grande rue de la Guillotière	
7218	Blanc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés sauf les Dimanche	Place Benoit Crépu		A partir du samedi 11 juin 2016 jusqu'au mercredi 22 juin 2016, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 4 m en face du n° 7	A partir du samedi 11 juin 2016 jusqu'au mercredi 22 juin 2016
7219	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le passage des bus du SYTRAL suite à la mise en place d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Imbert Colomès	au droit des n° 22 et 24	A partir du samedi 11 juin 2016 jusqu'au lundi 20 juin 2016
					en face de la façade du n° 24	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7220	Cogepa Dm Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai André Lassagne	sur 5 m au droit du n° 9	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au dimanche 19 juin 2016
7221	L'établissement A l'improviste	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Weill	au droit du n° 24, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
7222	Polygone Vert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Farges	sur 10 m au droit du n° 12	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au mardi 28 juin 2016
7223	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau de télécoms en accord avec le LYVIA n° 201607878	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Romain Rolland	sur 20 m en face du n° 1, sauf les Samedi et Dimanche, lors des phases de présence de l'entreprise	A partir du mardi 14 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur les emplacements vélos situés en face du n° 1	A partir du mardi 14 juin 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 24 juin 2016, 17h30
7224	C2dg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lanterne	sur 10 m sur la zone de desserte situé en face du n° 7	A partir du mardi 14 juin 2016, 7h30, jusqu'au mercredi 29 juin 2016, 17h30
7225	L'Opéra de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de manifestations	le stationnement du véhicule immatriculé 816 VL 69 sera autorisé	Place Louis Pradel	contre allée le long de l'Opéra	Les lundi 13 juin 2016 et samedi 18 juin 2016, de 8h à 20h
			le stationnement du véhicule immatriculé DB 034 NV sera autorisé			Le mardi 5 juillet 2016, de 8h à 17h
			le stationnement du véhicule immatriculé DJ 122 XA sera autorisé			Le lundi 13 juin 2016, de 8h à 18h
7226	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique THD pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Richard Vitton	sur 20 m au droit du n° 14	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m au Nord de la rue Ferdinand Buisson	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7226	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique THD pour le compte de la Métropole de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Richard Vitton	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 14	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016
				Rue Ferdinand Buisson	côté pair, sur 15 m à l'Est du cours Eugénie	
7227	Bourgeat Laurent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Imbert Colomès	sur 10 m au droit du n° 14	A partir du mardi 14 juin 2016 jusqu'au jeudi 14 juillet 2016
7228	Bs Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux + une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	côté pair, sur 20 m au droit du n° 206 et n° 208	A partir du mardi 14 juin 2016 jusqu'au jeudi 14 juillet 2016
					côté impair, sur 20 m au droit du n° 225	
7229	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique THD pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Route de Genas	sur 40 m au droit de la rue Claudius Plenet	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016, de 9h30 à 16h
				Rue Feuillat	sur 10 m au Sud de la route de Genas	
					sur 20 m au droit du n° 80	
				côté pair, sur 15 m au droit du n° 80	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016	
			Route de Genas	côté pair, entre la n° 34 et la n° 42		
				la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 20 m au droit du n° 80

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7229	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique THD pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Route de Genas	sur 40 m au droit de la rue Claudius Plenet	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016, de 9h30 à 16h
				Rue Feuillat	sur 10 m au Sud de la route de Genas	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Route de Genas	sur 40 m au droit de la rue Claudius Plenet	
					sur 20 m au droit du n° 80	
7230	Courtot Thierry	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté pair, sur 15 m au droit du n° 80	Le Lundi 13 juin 2016
7231	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Créqui	côté impair, sur 10 m au droit du n° 243	A partir du mardi 14 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7232	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien de la voirie pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue du Chateau	entre l'avenue Lacassagne et le cours Eugénie	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au vendredi 22 juillet 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7233	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tupin	côté impair, sur 15 m au droit du n° 27	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au jeudi 23 juin 2016, de 7h30 à 16h30
7234	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de signalisation lumineuse	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Rosa Parks, /Avenue de La Sauvegarde		Le mercredi 15 juin 2016, de 9h à 17h
				Avenue Rosa Parks, /Rue Marius Donjon		
			Les carrefours suivants fonctionneront aux clignotants orange et sera réglée sous le régime de la priorité à droite ou la signalisation verticale définie à ces carrefours	Avenue Rosa Parks, /Avenue de La Sauvegarde		
				Avenue Rosa Parks, /Rue Marius Donjon		
7235	Directon Des Espaces Verts de La Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de la Ville de Lyon	Rue de Montagny	trottoir Est, sur 30 m au Nord de la rue Général Gouraud	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au jeudi 16 juin 2016, de 7h à 14h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, sur 30 m au Sud de la rue Général Gouraud (au droit du square)	
7236	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement sera autorisé pour un véhicule de chantier	Place du Traité de Rome		A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au jeudi 16 juin 2016
7237	Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation sur une fuite sur réseau Eau potable	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Dugas Montbel	entre la rue Gilbert et la rue Claudius Collonge	Le mercredi 15 juin 2016, de 9h à 13h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Gilbert	sens Sud/Nord, entre le cours Suchet et la rue Dugas Montbe	
				Rue Dugas Montbel	entre la rue Gilbert et la rue Claudius Collonge	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7237	Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation sur une fuite sur réseau Eau potable	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dugas Montbel	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit de la rue Gilibert	Le mercredi 15 juin 2016, de 9h à 13h
7238	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Commandant Ayasse	côté pair, sur 20 m au droit du n° 4	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016, de 7h à 17h
7239	Alya Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Michel	côté impair, sur 5 m au droit du n° 51	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au mercredi 6 juillet 2016
7240	Mercier Maintenance	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Sébastien Gryphe	trottoir Est, entre le n° 31 et la rue Saint Michel	Le mercredi 15 juin 2016, de 9h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise du chantier		entre la rue Montesquieu et la rue Saint Michel	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Montesquieu et la rue Saint Michel	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Montesquieu	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
7241	Musée des Tissus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	partie comprise entre le n° 21 et le n° 23	Le lundi 13 juin 2016
7242	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique THD pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Maurice Flandin	sur 15 m au droit du n° 56	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au mercredi 15 juin 2016
					sur 15 m au droit du n° 25	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7242	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique THD pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Maurice Flandin	côté pair, sur 15 m au droit du n° 56	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au mercredi 15 juin 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, sur 15 m au droit du n° 25 B	
7243	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Docteur Gailleton	sens Nord/Sud, entre la rue des Remparts d'Ainay et la rue de Condé	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir Bus à l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7244	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint Pierre de Vaise	entre le n° 42 et le n° 44	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au jeudi 16 juin 2016, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 42 et le n° 44	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7245	Géotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géologiques	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Saint Cyr	trottoir Est, sur 50 m de part et d'autre du chemin de Ferrand	Le mercredi 15 juin 2016, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		Un alternat manuel s'effectuera sur la commune de St Didier, sur la chaussée Ouest, de part et d'autre du chemin de Ferrand	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet		
7245	Geotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géologiques	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Saint Cyr	chaussée Est, sens Sud/Nord, sur 50 m de part et d'autre du chemin de Ferrand	Le mercredi 15 juin 2016, de 9h à 16h30		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 50 m, de part et d'autre du chemin de Ferrand			
7246	Dem Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Serpolières	côté impair, sur 15 m au droit du n° 3	Le jeudi 16 juin 2016		
7247	Les Musiques Percutées / N° 000817	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation culturelle	des animations seront autorisées	Place du Huit Mai 1945		Le lundi 18 juillet 2016, de 18h30 à 19h45		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre allée Ouest, en face de la CAF sur 15 m	Le lundi 18 juillet 2016, de 14h à 22h		
7248	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Saint Cyr	entre l'ouvrage SNCF et le n° 59, sens Saint Cyr/Lyon	A partir du jeudi 16 juin 2016 jusqu'au jeudi 30 juin 2016, de 9h à 16h		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h					
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				côté impair, entre le n° 59 et l'ouvrage SNCF	A partir du jeudi 16 juin 2016 jusqu'au jeudi 30 juin 2016
			un pont lourd sera positionné sur toutes les largeurs des fouilles hors période de chantier afin de préserver le cheminement piétons et la circulation des véhicules				entre l'ouvrage SNCF et le n° 59, sens Saint Cyr/Lyon	A partir du jeudi 16 juin 2016 jusqu'au jeudi 30 juin 2016
7249	Escobar Avaria	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Fraternelle	côté impair, sur 20 m au droit du n° 13	Les jeudi 16 juin 2016 et vendredi 17 juin 2016, de 8h à 22h		
7250	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations de branchement & GRDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Lieutenant Colonel Prévost	entre la rue Vendôme et la rue Duguesclin	A partir du jeudi 16 juin 2016 jusqu'au vendredi 8 juillet 2016		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7250	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations de branchement & GRDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Créqui	entre la rue Duquesne et la rue de Créqui	A partir du jeudi 16 juin 2016 jusqu'au vendredi 8 juillet 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée entre la rue Duquesne et la rue de Créqui	
					Rue du Lieutenant Colonel Prévost	
7251	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Maréchal Foch	au carrefour avec la rue Tronchet	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016, de 22h à 6h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	sur 15 m, au droit des chambres Télécoms situées au n° 156	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016
					sur 15 m, au droit des chambres Télécoms situées au n° 158	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 15 m, au droit des chambres Télécoms situées au n° 174	
					sur 15 m, au droit des chambres Télécoms situées au n° 13	
		sur 15 m, au droit des chambres Télécoms situées au n° 52				
7252	Citinéa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bourbonnais	côté impair, sur 15 m au droit du n° 9	Les jeudi 16 juin 2016 et vendredi 17 juin 2016
7253	Comité Départemental Olympique et Sportif / N° 00063	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des jeux paralympiques	des installations seront autorisées			A partir du vendredi 26 août 2016, 9h, jusqu'au lundi 29 août 2016, 15h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7253	Comité Départemental Olympique et Sportif / N° 00063	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des jeux paralympiques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bellecour	chaussée Ouest, contre allée Ouest, des deux côtés	Le samedi 27 août 2016, de 7h à 20h
7254	Bouygues Energies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'éclairage public de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite à l'avancement du chantier	Rue de la République	entre la place Bellecour et la rue Pizay	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016, de 23h à 3h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
7255	La Maison de l'Enfance	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Waldeck Rousseau	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 34	Le jeudi 16 juin 2016, de 7h à 19h
7256	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réseaux Télécom et de pose d'armoire	la circulation des cycles sera interdite sur la piste cyclable qui leur est réservée	Rue de Créqui	sens Sud - Nord, la circulation des cycles sera interdite sur la piste cyclable qui leur est réservée, sur 30 m au droit du n° 243	A partir du mardi 14 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m au droit du n° 243	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 243	
7257	Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte Geneviève	sur 10 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 40	A partir du mardi 14 juin 2016 jusqu'au mercredi 15 juin 2016, de 8h à 18h
7258	Eiffage Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Bossuet	partie comprise entre la rue Garibaldi et la rue Boileau	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au mercredi 22 juin 2016, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7259	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le remplacement d'un poteau d'incendie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Charles Porcher	entre les n° 10 et n° 14	A partir du jeudi 16 juin 2016 jusqu'au lundi 20 juin 2016, de 7h30 à 18h
7260	Rte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions dans les transformateurs d'ERDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier un cheminement piétons sera matérialisé et signalé sur la chaussée le long de l'emprise de chantier	Rue Roquette	entre le n° 2 et le n° 16 côté pair, entre le n° 2 et le n° 16 côté impair, entre le n° 13 et le n° 15 bis entre le n° 2 et le n° 16	Les jeudi 16 juin 2016 et mardi 28 juin 2016, de 7h à 17h
7261	Vassivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Lac	côté Ouest, sur 70 m au Nord de la rue Paul Bert	Le lundi 25 juillet 2016, de 7h30 à 18h Les jeudi 16 juin 2016 et mardi 28 juin 2016, de 7h30 à 18h
7262	Fondasol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de reconnaissances géotechniques	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée	Rue de Bonnel	côté Nord, sur 100 m à l'Ouest de la rue de la Villette	Le jeudi 16 juin 2016, de 9h à 16h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7263	Batisens	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Nuits	trottoir Nord, sur 40 m à l'Est de la rue Dumont d'Urville	A partir du jeudi 16 juin 2016 jusqu'au dimanche 17 juillet 2016
					trottoir Est, sur 20 m au Nord de la rue de Nuits	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumont d'Urville	côté Est, sur 20 m au Nord de la rue de Nuits	
				Rue de Nuits	côté Nord, sur 40 m à l'Est de la rue Dumont d'Urville	
7264	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Lac	côté Ouest, sur 50 m au Nord de la rue Paul Bert	Le jeudi 16 juin 2016, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest, sur 50 m au Nord de la rue Paul Bert	
7265	La Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Mermoz	entre les n° 8 et n° 12 sauf pour 1 semi-remorque	A partir du lundi 20 juin 2016, 7h, jusqu'au lundi 27 juin 2016, 23h45
7266	France Prévention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des examens radiologiques en centres mobiles	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Philip	côté pair, sur 20 m au droit du n° 230	Le jeudi 16 juin 2016, de 12h à 19h
7267	Eiffage Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Jean Moulin	entre les n° 11 à 27, la circulation sera réduite d'une voie, sauf les samedi et Dimanche	A partir du jeudi 16 juin 2016, 9h, jusqu'au mercredi 29 juin 2016, 16h
			la circulation sera interdite ponctuellement dans la journée	Rue Gentil	entre la quai Jean Moulin et la rue Claudia, lors de la phase de traverser du carrefour Gentil / Jean Moulin	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7267	Eiffage Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation sera interdite ponctuellement dans la journée	Rue du Bât d'argent	entre la rue de la Bourse et le quai Jean Moulin, lors de la phases de traverser du carrefour Bât d'Argent / Jean Moulin	A partir du jeudi 16 juin 2016, 9h, jusqu'au mercredi 29 juin 2016, 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai Jean Moulin	entre la rue du Bât d'Argent et la place des Cordeliers	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		au droit des façades des n° 11 à 27	A partir du jeudi 16 juin 2016, 7h30, jusqu'au mercredi 29 juin 2016, 17h30
7268	Keolis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'installation d'un groupe électrogène pour des travaux de maintenance	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Avenue Félix Faure	côté Nord, sur 10 m à l'Est de l'avenue Général Mouton Duvernet	A partir du jeudi 16 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016
7269	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Vendôme	sur 50 m au droit du n° 235	A partir du jeudi 16 juin 2016 jusqu'au mercredi 29 juin 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 235	
7270	Rectorat de l'Académie de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philippe de Lassalle	côté Ouest (n° impairs), sur 20 m en face de l'immeuble situé au n° 44	A partir du jeudi 16 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016
7271	Batisens	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumont d'Urville	côté pair, sur 15 m au Nord de la rue de Nuits	A partir du jeudi 16 juin 2016 jusqu'au samedi 16 juillet 2016
				Rue de Nuits	côté Nord, sur 36 m à l'Est de la rue Dumont d'Urville	
7272	Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Vendôme	trottoir impair, sur 20 m entre le n° 197 et le n° 199	Les jeudi 16 juin 2016 et vendredi 17 juin 2016, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m entre le n° 197 et le n° 199	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7273	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Moncey	trottoir impair, sur 60 m au droit du n° 131	Le jeudi 16 juin 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 60 m au droit du n° 131	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 131 et le cours Lafayette, sauf les places Handicapés	
7274	France Télévisions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un direct	l'accès et le stationnement de 3 véhicules techniques seront autorisés	Quai Rambaud	sur la berge, en face du n° 47 (côté bâtiment)	Le mercredi 22 juin 2016, de 8h à 18h
			l'accès et le stationnement d'un DSNG (camion satellite) seront autorisés		sur la berge devant le n° 47 Péniche Loupika	
7275	Eurofeu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une formation incendie	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Boulevard Eugène Deruelle	trottoir Sud, sur 30 m à l'Ouest du boulevard Marius Vivier Merle	A partir du mercredi 22 juin 2016 jusqu'au jeudi 23 juin 2016, de 7h à 18h
7276	Le Mélomane / N° 000821	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation culturelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	le long du Clos Layat sur 3 emplacements face au n° 287	Le lundi 1 août 2016, de 15h à 23h
				Rue Vendôme	sur les places en épi, en face du n° 230 sur 3 emplacements	Le mardi 2 août 2016, de 15h à 23h
				Place Guichard	une animation sera autorisée	Le mardi 2 août 2016, de 20h à 21h30
7277	Rêves et Découvertes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de séjours	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Commandant Pégout	entre la rue Varichon et la rue Professeur Beauvisage	Le dimanche 14 août 2016, de 9h à 15h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Varichon et la rue Professeur Beauvisage	
7278	Gsdi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Place Charles Béraudier	sur 20 m au droit de l'entrée de la gare de la Part Dieu	A partir du vendredi 10 juin 2016, 22h, jusqu'au samedi 11 juin 2016, 5h
			le stationnement et l'accès du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue de la Villette		
				Place Charles Béraudier		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7279	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dépose de mobilier urbain pour le SYTRAL C3	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Lafayette	sens Ouest / Est entre le quai Général Sarrail et la rue Garibaldi	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au samedi 13 août 2016
			la circulation sera interdite dans le couloir à contresens réservé aux véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun lors des phases de branchement des n° impairs (Nord)		sens Est / Ouest, entre la rue Garibaldi et le quai Général Sarrail, un autre couloir bus à contresens devra être matérialisé par l'entreprise chargée des travaux	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		dans les deux sens de la circulation, entre le quai Général Sarrail et la rue Garibaldi	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Pierre Corneille	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du cours Lafayette	
				Avenue Maréchal de Saxe	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du cours Lafayette	
				Rue Vendôme	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du cours Lafayette	
				Rue de Créqui	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du cours Lafayette	
				Rue Duguesclin	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du cours Lafayette	
				Quai Général Sarrail	des deux côtés de la contre allée sur 30 m au Nord du cours Lafayette	
				Cours de la Liberté	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Sud du cours Lafayette	
Cours Lafayette	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre le quai Général Sarrail et la rue Garibaldi					
Rue Molière	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du cours Lafayette	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au samedi 13 août 2016				
7280	Entreprises Serpollet, Coiro et Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations de branchement ERDF pour le SYTRAL C3	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Lafayette	sens Ouest / Est entre la rue Garibaldi et le quai Général Sarrail	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au jeudi 30 juin 2016
			la circulation sera interdite dans le couloir à contresens réservé aux véhicules des services urbains et interurbains de transport en commun lors des phases de travaux des n° impairs (Nord)		sens Est / Ouest entre le quai Général Sarrail et la rue Garibaldi, un autre couloir bus à contre-sens devra être matérialisé par l'entreprise chargée des travaux	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7280	Entreprises Serpollet, Coiro et Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations de branchement ERDF pour le SYTRAL C3	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Cours Lafayette	dans les deux sens de la circulation entre le quai Général Sarrail et la rue Garibaldi	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au jeudi 30 juin 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Molière	, des deux côtés de la chaussée, sur 25 m de part et d'autre du cours Lafayette	
				Cours Lafayette	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Garibaldi et le quai Général Sarrail	
				Rue Pierre Corneille	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m de part et d'autre du cours Lafayette	
				Avenue Maréchal de Saxe		
7281	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	Quai Général Sarrail	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 13	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au mardi 14 juin 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7282	La Direction Des Sports	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité afin d'améliorer l'attente des usagers de la piscine	la circulation des véhicules sera interdite	Place André Latarget	partie Nord, au droit de l'entrée de la piscine Jean Mermoz	A partir du lundi 27 juin 2016 jusqu'au lundi 5 septembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7283	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Maryse Bastié	sur 30 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au mercredi 22 juin 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Jean Mermoz	sens Ouest/Est, sur 30 m de part et d'autre du boulevard Edmond Michelet	
				Rue Maryse Bastié	sur 50 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	
				Boulevard Edmond Michelet	sens Nord/Sud, sur 30 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	
				Rue Maryse Bastié	sur 30 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir Bus à contre sens	Rue Rochambeau	côté pair, sur 15 m au droit du n° 32	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Jean Mermoz	côté Nord, sur 20 m à l'Est du boulevard Jean XXIII	
				Rue Professeur Beauvisage	côté impair, sur 15 m au droit du n° 159	
7284	Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 90 tonnes	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Tramassac	entre la rue Breche et la rue Jean Carries	Le mercredi 15 juin 2016, de 7h30 à 17h30
				Rue Jean Carries		Le mercredi 15 juin 2016, de 7h30 à 17h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7285	Peridon Anne Charlotte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Louis Blanc	sur 20 m au droit du n° 51	A partir du vendredi 17 juin 2016, 7h30, jusqu'au samedi 18 juin 2016, 17h30
				Rue Sainte Geneviève	sur 20 m au droit du n° 38	
7286	Léon Grosse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux avec une nacelle	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Georges Gouy	entre la rue Jean Baldassini et la contre allée Nord de l'avenue Tony Garnier	Le mardi 14 juin 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Tony Garnier	sens Est / Ouest entre la rue H.Frenkel et la rue G.Gouy	
			la circulation des véhicules sera interdite		contre allée Nord, située entre la rue H.Frenkel et la rue G.Gouy	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Est / Ouest entre la rue H.Frenkel et la rue G.Gouy	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant (hors jours fériés et week-end)		des deux côtés de la chaussée, sur la contre allée Nord, située entre la rue H.Frenkel et la rue G.Gouy	
7287	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de câble EDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Antoine	côté Est, sur 30 m au Sud de la rue du Petit David	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au samedi 30 juillet 2016
					côté Est, sur 15 m au Sud de la rue du Port du Temple (la place réservée aux personnes à mobilité réduite devra rester libre)	
7288	Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau pour le SYTRAL C3	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Lafayette	sens Est/Ouest entre la rue Garibaldi et la rue Massena	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au jeudi 15 septembre 2016
			la circulation sera interdite dans le couloir à contresens réservé aux véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun lors des phases de branchement des n° impairs (Nord)		sens Est/Ouest entre la rue Garibaldi et la rue Massena, un autre couloir bus à contresens devra être matérialisé par l'entreprise chargée des travaux	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		dans les deux sens de circulation entre la rue Garibaldi et la rue Massena	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Barrier	des deux côtés de la chaussée sur 30 m au Nord du cours Lafayette	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Tête d'Or Rue Masséna Cours Lafayette	des deux côtés de la chaussée sur 30 m au Nord du cours Lafayette des deux côtés de la chaussée partie comprise entre la rue Garibaldi et la rue Massena	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7289	Entreprises Carriion, Sobeca et Petavit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations d'eau pour le SYTRAL C3	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Lafayette	sens Ouest / Est entre l'avenue Thiers et la commune de Villeurbanne	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au dimanche 31 juillet 2016
			la circulation sera interdite dans le couloir à contresens réservé aux véhicules des services urbains et interurbains de transport en commun lors des phases de travaux des n° impairs (Nord)		sens Est / Ouest entre la commune de Villeurbanne et l'avenue Thiers, un autre couloir bus à contre-sens devra être matérialisé par l'entreprise chargée des travaux	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		dans les deux sens de la circulation entre l'avenue Thiers et la commune de Villeurbanne	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Bellecombe	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m de part et d'autre du cours Lafayette	
				Rue Baraban	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m de part et d'autre du cours Lafayette	
				Rue Notre Dame	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au Nord du cours Lafayette	
				Rue Etienne Richerand	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au Sud du cours Lafayette	
				Rue Sainte Geneviève	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au Nord du cours Lafayette	
				Rue d'Inkermann	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au Nord du cours Lafayette	
				Rue Maurice Flandin	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au Sud du cours Lafayette	
				Rue des Droits de l'Homme	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au Nord du cours Lafayette	
Rue des Charmettes	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au Nord du cours Lafayette					
Cours Lafayette	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre l'avenue Thiers et la commune de Villeurbanne					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7290	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Route de Vienne	sens Sud/Nord, sur 30 m au droit de la rue Pierre Delore	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016, de 9h à 16h
			en face du n° 134			
			au droit des n° 113 - 115 - 187 - 207 - 215 - 221 et n° 227			
			Rue Pierre Delore	sens Ouest/Est, sur 30 m à l'Est de la route de Vienne		
			Route de Vienne	sens Sud/Nord sur 30 m de part et d'autre de la rue Audibert Lavirotte	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016, de 9h à 16h	
				au droit des n° 5 - 7 - 9 - 11 - 23 - 25 - 61 - 63 - 85 et n° 87		
				sur 30 m de part et d'autre de la rue de Montagny		
			Rue Pierre Delore	sens Ouest/Est, sur 30 m à l'Est de la route de Vienne		
			Route de Vienne	sens Sud/Nord sur 30 m de part et d'autre de la rue Audibert Lavirotte		
				au droit des n° 5 - 7 - 9 - 11 - 23 - 25 - 61 - 63 - 85 et n° 87		
				en face du n° 134		
				sens Sud/Nord, sur 30 m au droit de la rue Pierre Delore		
au droit des n° 113 - 115 - 187 - 207 - 215 - 221 et n° 227						
Rue Pierre Delore	sur 30 m de part et d'autre de la rue de Montagny					
	sens Sud/Nord sur 30 m de part et d'autre de la rue Audibert Lavirotte					
	sur 30 m de part et d'autre de la rue de Montagny					
Route de Vienne	sens Ouest/Est, sur 30 m à l'Est de la route de Vienne					
	sens Sud/Nord, sur 30 m au droit de la rue Pierre Delore					
la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h						

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
7290	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Route de Vienne	au droit des n° 113 - 115 - 187 - 207 - 215 - 221 et n° 227	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016, de 9h à 16h	
					en face du n° 134		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			au droit des n° 5 - 7 - 9 - 11 - 23 - 25 - 61 - 63 - 85 et n° 87	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			sur 15 m en face du n° 134	
				côté impair, entre le n° 207 et n° 209			
					côté impair, sur 15 m au droit des n° 5 - 7 - 9 - 11 - 23 - 25 - 61 - 63 - 85 et n° 87		
7291	Franfaçades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumas	côté impair, sur 10 m entre les n° 5 et n° 7	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au samedi 18 juin 2016	
7292	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue André Philip	entre le cours Gambetta et la rue de l'Abondance	Les mercredi 22 juin 2016 et jeudi 23 juin 2016, de 23h à 6h	
			la circulation des véhicules sera interdite				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	côté pair, sur 15 m entre le n° 46 et le n° 48	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016	
7293	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Avenue Félix Faure	au droit du n° 38	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016	
				Grande Rue de la Guillotière	au droit du n° 82 de 09H00 à 16H00		
				Avenue Jean Jaurès	sens Sud/Nord, en face des n° 22 et n° 24 de 09H00 à 16H00		
				Rue de la Madeleine	sens Sud/Nord, sur 30 m au Sud de la rue Domer		
				Rue Domer	sens Ouest/Est, sur 30 m à l'Est de la rue de la Madeleine de 09H00 à 16H00		
					sens Ouest/Est, sur 30 m à l'Est de la rue de Tourville de 09H00 à 16H00		
Avenue Jean Jaurès	sens Sud/Nord, sur 30 m au Sud de la rue de la Thibaudière de 09H00 à 16H00						
Rue de l'université	sur Sud/Nord, sur 30 m au Sud de l'avenue Jean Jaurès de 09H00 à 16H00						

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7293	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Avenue Jean Jaurès	sens Nord/Sud, sur 30 m de part et d'autre de la rue des Trois Pierres de 09H00 à 16H00	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016
				Rue de la Madeleine	au droit du n° 59	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Jean Jaurès	sens Sud/Nord, sur 30 m au Sud de la rue de la Thibaudière de 09H00 à 16H00	
				Rue de la Madeleine	au droit du n° 59	
				Grande Rue de la Guillotière	au droit du n° 82 de 09H00 à 16H00	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Felix Faure	au droit du n° 38	
				Avenue Jean Jaurès	sens Sud/Nord, en face des n° 22 et n° 24 de 09H00 à 16H00	
				Rue de la Madeleine	sens Sud/Nord, sur 30 m au Sud de la rue Domer	
				Rue Domer	sens Ouest/Est, sur 30 m à l'Est de la rue de Tourville de 09H00 à 16H00	
				Rue de l'université	sur Sud/Nord, sur 30 m au Sud de l'avenue Jean Jaurès de 09H00 à 16H00	
				Avenue Jean Jaurès	sens Nord/Sud, sur 30 m de part et d'autre de la rue des Trois Pierres de 09H00 à 16H00	
				Rue Domer	sens Ouest/Est, sur 30 m à l'Est de la rue de la Madeleine de 09H00 à 16H00	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de l'université	côté pair, sur 15 m au droit du n° 38	
				Avenue Jean Jaures	côté impair, sur 15 m au droit du n° 57	
				Avenue Felix Faure	côté pair, sur 15 m au droit du n° 22 b et côté impair, entre le n° 23 et n° 25	
				Rue d'Anvers	sur 30 m de part et d'autre du n° 86	
	Rue de l'université	sur 30 m de part et d'autre de la rue d'Anvers				
	Rue André Philip	côté pair, sur 15 m au droit du n° 334				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7294	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ERDF	la circulation des cycles sera interdite	Pont Alphonse Juin	voie de tourne à droite sur le quai Saint Antoine	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Saint Antoine	sur 60 m au Sud du pont Alphonse Juin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Pont Alphonse Juin	voie de tourne à droite sur le quai Saint Antoine	
				Quai Saint Antoine	des deux côtés, sur 50 m au Sud du pont Alphonse Juin	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016
7295	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement pour le compte de ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Montée Bonafous	sur 100 m au droit du n° 24, lors des phases de présence de l'entreprise	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au jeudi 23 juin 2016
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée		côté pair, sur 10 m au droit du n° 24	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 24 et le n° 22b	
7296	Techmobat Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vaubecour	côté impair, sur 10 m entre le n° 13 et le n° 15	A partir du jeudi 16 juin 2016 jusqu'au jeudi 30 juin 2016
7297	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux ERDF en accord avec le LYVIA n° 201605560	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Romain Rolland	des deux côtés de la contre-allée Est, sur 30 au droit du pont Maréchal Juin, des ponts lourd seront mis en place par l'entreprise pour permettre l'installation des forains lors du marché de la création	A partir du samedi 11 juin 2016 jusqu'au jeudi 30 juin 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la contre-allée Est, sur 30 au droit du pont Maréchal Juin	A partir du samedi 11 juin 2016 jusqu'au jeudi 30 juin 2016
7298	Laurent Moretton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal Foch	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 3	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016, de 7h à 18h
7299	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Jean Moulin	entre les n° 11 à 27, la circulation sera réduite d'une voie, sauf les samedi et Dimanche	A partir du mardi 14 juin 2016, 9h, jusqu'au vendredi 17 juin 2016, 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue du Bât d'Argent et la place des Cordeliers	A partir du mardi 14 juin 2016, 9h, jusqu'au vendredi 17 juin 2016, 16h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7299	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Jean Moulin	au droit des façades des n° 11 à 27	A partir du mardi 14 juin 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 17 juin 2016, 17h30
7300	Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Paul Santy	côté impair, sur 20 m au droit du n° 13	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016
7301	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Denuzière	sur 10 m au droit du n° 35	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 10 m au droit du n° 35	
7302	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de l'effort	sur 10 m de part et d'autre du n° 23	A partir du lundi 13 juin 2016 jusqu'au mardi 14 juin 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 10 m de part et d'autre du n° 23	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7303	Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	sur 8 m au droit de l'immeuble situé au n° 3 et 5	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au vendredi 15 juillet 2016
7304	Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Commandant Faurax	partie comprise entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016, de 10h à 15h
				Rue Vauban	partie comprise entre la rue Masséna et la rue Tête d'Or	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Commandant Faurax	partie comprise entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin	
				Rue Vauban	partie comprise entre la rue Masséna et la rue Tête d'Or	
7305	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démontage d'une grue à tour	la circulation des piétons sera interdite	Rue Joliot Curie	sur le trottoir situé entre les n° 16 à 24, durant les phases de levage des charges, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au jeudi 16 juin 2016, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»		sur 75 m, au droit de l'impasse Secret	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée, sens Est-Ouest, sur 50 m de part et d'autre de l'impasse Secret	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7306	Floriot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Soeur Bouvier	trottoir impair (Est), entre le n° 29 et n° 31	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au jeudi 7 juillet 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Est) sur 40 m, entre le n° 29 et n° 31	
7307	Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Crillon	sur 10 m, au droit du n° 104	Le jeudi 16 juin 2016, de 7h30 à 17h30
7308	Rtt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un réseau ORANGE sous chaussée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Hermann Frenkel	côté Ouest, sur 30 m au Nord de l'avenue Tony Garnier	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016
7309	Ecec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sala	côté pair, sur 5 m au droit du n° 34	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au jeudi 30 juin 2016
7310	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Victorien Sardou	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 12	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016
7311	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	côté impair, sur 5 m au droit du n° 305 et n° 309	A partir du jeudi 16 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016, de 7h30 à 17h30
				Rue Saint Jérôme	côté impair, sur 5 m au droit du n° 25	
7312	Ats Développement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jean Moulin	sur 15 m sur les emplacements autocars situés au droit du n° 3	Le vendredi 17 juin 2016, de 7h30 à 17h30
7313	Mediaco Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Perrod	trottoir pair, sur 30 m au droit du n° 2	Le jeudi 16 juin 2016, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la place des Tapis et la rue Villeneuve	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place des Tapis et la rue Villeneuve	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Perrod	des deux côtés, entre le n° 2 et le n° 5	Le jeudi 16 juin 2016
7314		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	côté impair, sur 15 m au droit du n° 155	A partir du jeudi 16 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016
7315	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Garibaldi	contre allée Est, entre le cours Gambetta et la rue Abbé Boisard	A partir du vendredi 17 juin 2016 jusqu'au samedi 18 juin 2016, de 21h à 2h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			Le personnel de l'entreprise devra gérer la circulation des riverains		contre allée Est, au débouché sur le cours Gambetta	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7316	Sogetrel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un réseau Télécoms pour le compte de Free	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Montée du Gourguillon	de part et d'autre du n° 48	Le vendredi 17 juin 2016, de 9h à 13h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face du n° 48	Le vendredi 17 juin 2016, de 7h30 à 13h
7317	Emmaus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 51	Le vendredi 17 juin 2016, de 7h à 12h
7318	Démolition Brique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix Rousse	côté impair, sur 10 m au droit du n° 137 / 139 (sur emplacement de desserte)	Le vendredi 17 juin 2016
7319	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules sera gérée par le personnel de chantier	Avenue Leclerc	sur les berges du Rhône, entre la rue Commandant Ayasse et le pont Pasteur	Le vendredi 17 juin 2016
			la grue autoportée de la société MLTM sera autorisée à circuler sur la piste cyclable			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7320	Asten Sas Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pierre Corneille	des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au droit du n° 68	A partir du vendredi 17 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au droit du n° 68	
7321	Serpellet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une intervention sur un poste d'ERDF	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue André Philip	trottoir Ouest, sur 20 m de part et d'autre des n° 348/350	Le mercredi 15 juin 2016, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules deux roues sera interrompue sur la bande cyclable			
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m de part et d'autre des n° 348/350	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre des n° 348/350	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7322	Direction de la Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de chaussée	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Emile Combes	entre la rue du Bocage et la rue Xavier Privas	Les vendredi 17 juin 2016 et vendredi 24 juin 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Bocage et la rue Xavier Privas	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7323	Duc et Preneuf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Cours Docteur Long	trottoir pair, sur 15 m au droit du n° 98	Le vendredi 17 juin 2016, de 7h à 15h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 98	
7324	Sogetrel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un réseau Télécoms pour le compte de Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Trion	sur 20 m au droit du n° 14	Le vendredi 17 juin 2016, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au n° 14	
7325	Les Curieux / N° 000520	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Palais Grillet	entre la rue Ferrandière et la rue Tupin	Le samedi 11 juin 2016, de 11h à 20h30
7326	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'une ligne Haute Tension souterraine	la circulation des véhicules sera interdite	Quai Jules Courmont	sur le terre plein central entre la rue Saint Bonnaventure et le pont Wilson, en alternance en fonction de l'avancement du chantier	A partir du vendredi 17 juin 2016 jusqu'au vendredi 1 juillet 2016
7327	Sdmis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fan Zone 2016	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté pair, de la rue François Dauphin à la rue Sala, sauf pour les véhicules Pompiers	A partir du vendredi 10 juin 2016 jusqu'au dimanche 10 juillet 2016
7328	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Grande Rue de la Guillotière	au droit du n° 263	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016, de 9h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, au droit du n° 263	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7329	Bb Club / Dossier N° 000839	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la Musique	des animations seront autorisées	Rue Paul Chénard	terre-plein entre les n° 16 et 22	A partir du mardi 21 juin 2016, 14h, jusqu'au mercredi 22 juin 2016, 0h
7330	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ERDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villon	côté impair, sur 20 m au droit du n° 33	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au vendredi 1 juillet 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7331	Entreprises Eiffage Thermie et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation de fuite sur chauffage urbain en URGENCE	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Lafayette	sens Est / Ouest, sur 50 m de part et d'autre de la rue Bellecombe	A partir du mardi 14 juin 2016 jusqu'au mercredi 15 juin 2016, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir à contresens réservé aux autobus et véhicules autorisés		sens Est / Ouest, sur 50 m de part et d'autre de la rue Bellecombe, un autre couloir bus à contresens devra être matérialisé par l'entreprise chargée des travaux	
7332	Latino Family / N° 000715	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Rock ' N ' Roll Party	une animation sera autorisée	Place du Huit Mai 1945	(montage dès 18h)	Les jeudi 30 juin 2016 et jeudi 7 juillet 2016, de 19h à 22h
						Les jeudi 14 juillet 2016 et jeudi 21 juillet 2016, de 19h à 22h
						Le jeudi 28 juillet 2016, de 19h à 22h
7333	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations pour le compte de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Dauphiné	entre la rue Frédéric Mistral et la route de Genas	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au jeudi 30 juin 2016, de 8h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 143 et le n° 137	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au jeudi 30 juin 2016, de 17h à 8h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Frédéric Mistral et la route de Genas	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au jeudi 30 juin 2016, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 143 et le n° 137	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au jeudi 30 juin 2016, de 8h30 à 17h
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire		au débouché sur la rue Frédéric Mistral	
7334	Village des Créateurs / N° 000803	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un Open Air 2	des animations seront autorisées	Passage Thiaffait		Le samedi 2 juillet 2016, de 14h à 20h
7335	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoir	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Marcel Mérieux	sens Sud/Nord, entre le n° 233 et n° 237	A partir du jeudi 16 juin 2016 jusqu'au mardi 21 juin 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre le n° 233 et n° 237	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		trottoir Est, entre le n° 233 et n° 237	
			un cheminement piétons sera matérialisé par un balisage au droit du chantier			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7336	B et B Conseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'ouverture d'une chambre Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	côté impair, sur 15 m au droit du n° 35	Le vendredi 17 juin 2016
7337	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur FREE	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Grande Rue de la Guillotière	au droit du n° 242	Le vendredi 17 juin 2016, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Aguesseau	côté pair, sur 15 m au droit du n° 4	
				Rue des Trois Rois	côté impair, sur 15 m au droit du n° 13	
				Rue Saint Michel	côté impair, sur 15 m au droit du n° 25	
Grande Rue de La Guillotière	côté pair, au droit du n° 242					
7338	Nazaret	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marly	côté pair, sur 20 m en face du n° 9	Le samedi 18 juin 2016, de 7h à 20h
				Rue de l'effort	côté impair, sur 20 m au droit du n° 29	
7339	L'agence Ivanhoe / Habitat / N° 000838	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la pose d'une première pierre	l'installation de 3 tentes 5x5 sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Beauvisage	au droit du n° 107 côté impair, sur 15 m au Sud du n° 107	A partir du samedi 18 juin 2016, 7h, jusqu'au lundi 20 juin 2016, 20h
7340	Rhonis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise RHONIS	Rue de la Madeleine	trottoir Est, entre la place Saint Louis et la grande rue de la Guillotière	Le lundi 20 juin 2016
				Rue Claude Boyer	trottoir Ouest, entre la rue Clair Tisseur et la grande rue de la Guillotière	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la Madeleine	côté Est, entre la place Saint Louis et la grande rue de la Guillotière	
				Rue Claude Boyer	côté Ouest, entre la rue Clair Tisseur et la grande rue de la Guillotière	
7341	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique dans une chambre FT	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	sur 15 au droit de l'immeuble situé au n° 42	A partir du jeudi 16 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016, de 8h à 17h
7342	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de câbles d'éclairage en façade à l'aide d'une nacelle pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de Pazzi	entre la place des Célestins et la rue d'Amboise	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016, de 9h à 16h
				Rue d'Amboise	entre la rue Montcharmont et le quai des Célestins	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Montcharmont	entre la place des Célestins et la rue d'Amboise	
				Place des Célestins	sens Nord/Sud, entre la rue des Archers et la rue Montcharmont	
Place Antonin Gourju	entre la rue Colonel Chambonnet et le quai des Célestins					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7342	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de câbles d'éclairage en façade à l'aide d'une nacelle pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera interdite	Place des Célestins	sens Nord/Sud, entre la rue des Archers et la rue Montcharmont	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016, de 9h à 16h
				Rue de Pazzi	entre la place des Célestins et la rue d'Amboise	
				Rue Montcharmont		
				Place Antonin Gourju	entre la rue Colonel Chambonnet et le quai des Célestins	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Amboise	entre la rue Montcharmont et le quai des Célestins	
				Place Antonin Gourju	des deux côtés de la chaussée, du n° 11 au n° 13	
			les véhicules circulant dans le sens inverse à la circulation devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire	Rue d'Amboise	côté impair, du n° 1 au n° 7	
				Rue Montcharmont	au débouché sur la place des Célestins	
				Rue de Pazzi	au débouché sur la place des Célestins	
7343	Marzouk Machine / N° 000758	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation	des animations seront autorisées	Place Colbert		Le mercredi 6 juillet 2016, de 20h à 21h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 4 sur 10 m	Le mercredi 6 juillet 2016, de 14h à 23h
7344	Froid Climatisation Cuisine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Grenette	sur 10 m au droit du n° 3	Les lundi 20 juin 2016 et mardi 21 juin 2016, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée		côté impair, sur 10 m au droit du n° 3	
7345	Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 27	Le vendredi 17 juin 2016, de 7h à 19h
7346	Nestadour	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la giration d'un camion de livraison pour le chantier situé au 22 rue Jarente	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	côté impair, entre le n° 29 et le n° 33	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au jeudi 23 juin 2016
				Rue Jarente	côté pair, entre la rue Victor Hugo et la rue Auguste Comte	
			le véhicule de livraison devra respecter les prescriptions de circulation liées à la présence de la FAN ZONE de Bellecour	Rue Auguste Comte	entre le n° 29 et le n° 33	
				Rue Jarente	entre la rue Victor Hugo et la rue Auguste Comte	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
7347	Maiai Sonnier et les Entreprises mandataires et Prestataires du marché de Construction des Batiments	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de construction d'un bâtiment	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Professeur Pierre Marion	de part et d'autre de la zone de chantier, durant toute la phase de fermeture de la rue à la circulation	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au mercredi 30 novembre 2016, de 7h30 à 17h30	
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au mercredi 30 novembre 2016	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue de l'Antiquaille et le n° 2		
			les véhicules circulant à contre sens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité « STOP »		au débouché sur la montée du chemin neuf, durant toute la phase de fermeture de la rue à la circulation	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au mercredi 30 novembre 2016, de 7h30 à 17h30	
7348	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Théodore Levigne	sur 20 m au droit du n° 20	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 8 juillet 2016	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Wakatsuki	entre le n° 19 et n° 25		
					entre le n° 22 et n° 28		
				Rue Théodore Levigne	côté pair, entre le n° 22 et n° 26		
		côté impair, entre le n° 19 et n° 25		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 20			
7349	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint Gervais	trottoir Est, entre l'avenue des Frères Lumière et la rue Saint Fulbert	Le mardi 14 juin 2016, de 7h30 à 18h30	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Saint Fulbert et l'avenue des Frères Lumière		
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Saint Fulbert et l'avenue des Frères Lumière	Le mardi 14 juin 2016	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue Saint Fulbert	Le mardi 14 juin 2016, de 7h30 à 18h30	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité « STOP »				
7350	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Garibaldi	contre allée Est, sens Sud/Nord entre la rue du Pensionnat et la rue de la Rize	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016, de 9h à 16h	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Rancy	entre la rue Leon Jouhaux et la rue Garibaldi		
				Rue Garibaldi	contre allée Est, sens Sud/Nord entre la rue du Pensionnat et la rue de la Rize		
			Rue des Rancy	entre la rue Leon Jouhaux et la rue Garibaldi			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7350	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Garibaldi	entre la rue de la Rize et la rue du Pensionnat	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016, de 9h à 16h
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue des Rancy	entre la rue Garibaldi et la rue Leon Jouhaux	
7351	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'EDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Feuillat	sur 15 m au droit du n° 25	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au mercredi 22 juin 2016, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 25	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au mercredi 22 juin 2016, de 7h30 à 16h30
7352	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de tirage de câbles	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Docteur Horand	sur 10 m au droit du n° 25	Le vendredi 17 juin 2016, de 7h30 à 17h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 10 m au droit du n° 25	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7353	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Docteur Long	côté impair, sur 30 m au droit du n° 105	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au mercredi 22 juin 2016, de 7h30 à 16h30
7354	Lamus Sigonney	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Part Dieu	côté pair sur 10 m au droit du n° 82	Le jeudi 16 juin 2016
7355	Direction Evénements et Animations	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la Musique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté Ouest sur 100 m au Nord de l'allée Pierre de Courbertin (places attenantes au Palais des Sports)	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au mardi 21 juin 2016, de 7h à 0h
				Cours Général Giraud	au droit du n° 36	A partir du mardi 21 juin 2016, 7h, jusqu'au mercredi 22 juin 2016, 0h
				Place Saint Paul	côté Sud, entre la rue François Vernay et la rue Juiverie	
7356	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réseau de chauffage urbain	la circulation des piétons sera maintenue avec une largeur de 1,40 m	Passage Panama	trottoir Sud, sur 50 m à l'Ouest du cours Charlemagne	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 5 août 2016
			la circulation des véhicules sera interdite	Passage Panama	sens Est/Ouest, entre le cours Charlemagne et la rue Hrant Dink	
			une interdiction de tourne à droite sera signalée par un panneau BK2b	Cours Charlemagne	sur le passage Panama	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7357	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement pour le compte de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Chariot d'or	entre le boulevard de la Croix Rousse et la rue du Mail	Les mardi 21 juin 2016 et mercredi 22 juin 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Est de la grande rue de la Croix Rousse	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au samedi 2 juillet 2016
7358	Institut Sarl Cread	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri Iv	côté impair, sur 15 m au droit du n° 11	Le vendredi 17 juin 2016, de 7h à 19h
7359	Smac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Romain	côté impair, sur 17 m au droit du n° 17	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au mercredi 20 juillet 2016
7360	Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Eusèbe	sur 50 m au droit du n° 5	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 5	
7361	Colas Monin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Nicolai	côté pair, sur 10 m au droit du n° 28	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au jeudi 30 juin 2016
				Rue Raulin	côté pair, sur 15 m au droit du n° 50	
				Rue Nicolai	côté impair, entre le n° 29 et n° 31	
				Grande Rue de la Guillotière	sur 15 m au droit du n° 52	
				Rue Raulin	côté impair, sur 10 m au droit du n° 9	
7362	Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de marquage sur chaussée	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	Rue Maryse Bastié	entre les n° 65 et n° 63 bis	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre les n° 65 et n° 63 bis	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7363	Musée des Tissus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté impair, partie comprise entre le n° 21 et le n° 23	Le vendredi 17 juin 2016, de 7h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7364	Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 100 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Professeur Paul Sisley	trottoir impair sur 30 m au droit du n° 7	A partir du vendredi 17 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue du Dauphiné et la rue Bréchan	
			la circulation des véhicules sera interdite			des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au droit du n° 7
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		Le vendredi 17 juin 2016	
			les véhicules auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		Au débouché sur la rue du Dauphiné	
7365	Asf Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Gambetta	côté pair, sur 10 m au droit du n° 32	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au mercredi 20 juillet 2016
7366	Serpellet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la Gare	côté pair	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 1 juillet 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7367	Lyon Encadrement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cavenne	côté impair, sur 10 m au droit du n° 27	Le lundi 20 juin 2016
7368	René Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jarente	côté pair, entre le n° 24 et la rue Auguste Comte	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au mercredi 29 juin 2016
7369	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Jean François Raclet	trottoir Nord, entre le boulevard de l'Artillerie et le n° 47	Le lundi 20 juin 2016, de 7h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le rue de Gerland et le n° 43	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre le boulevard de l'Artillerie et la rue de Gerland	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 43 et le boulevard de l'Artillerie	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 43 et le boulevard de l'Artillerie	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7370	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tampon d'assainissement sur trottoir	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Caze-neuve	côté pair, sur 15 m au Nord de l'avenue Berthelot	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016, de 7h à 17h
7371	Idées en Tête / N° 000713	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration du nouveau siège du groupe Deloitte	l'installation d'un chapiteau sera autorisée	Esplanade François Mitterrand		Le lundi 20 juin 2016, de 7h à 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	au droit du n° 106 sur 4 emplacements	
7372	Multisimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Capitaine Robert Cluzan	côté impair, sur 15 m au droit du n° 9	Les lundi 20 juin 2016 et mardi 21 juin 2016
7373	Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue du 24 Mars 1852	trottoir Ouest, entre la rue Laure Diebold et le n° 26	Les lundi 20 juin 2016 et vendredi 24 juin 2016, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable		sens Nord/Sud, entre la rue Laure Diebold et le n° 26	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre la rue Laure Diebold et le n° 26	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Laure Diebold et le n° 26	
7374	Eiffage Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Commandant Faurax	partie comprise entre la rue Vendome et la rue Duguesclin	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Commandant Faurax	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Vendome et la rue Duguesclin	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016
7375	Kim Oanh Tatoian	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 31	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au mercredi 20 juillet 2016
7376	So.Ma.Co	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès à une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Fiacre	sur 5 m au Sud de l'avenue Barthélémy Buyer	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au lundi 29 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 5 m des deux côtés de la chaussée au Sud de l'avenue Barthélémy Buyer	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7377	Sport Dans la Ville / N° 000614	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement Street Football World Festival 2016	la circulation des véhicules sera interdite	Quai du Commerce	entre le quai de la Gare d'Eau et la rue Rhin et Danube	A partir du lundi 4 juillet 2016, 12h, jusqu'au mardi 5 juillet 2016, 0h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rhin et Danube	sur 100 m, au droit et en face des n° 4, 6, et 8	A partir du dimanche 19 juin 2016, 8h, jusqu'au mardi 19 juillet 2016, 20h
				Quai du Commerce	sur 150 m devant le stade	A partir du dimanche 19 juin 2016, 8h, jusqu'au mardi 19 juillet 2016, 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai de la Gare d'eau	sur 100 m, côté stade	A partir du mardi 28 juin 2016, 8h, jusqu'au jeudi 7 juillet 2016, 20h
7378	Making Prod / N° 000278	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation sera interrompue lors des prises de vues	Rue Bodin	entre la montée Saint Sébastien et la rue Mottet de Gerando	Les lundi 27 juin 2016 et mardi 28 juin 2016, de 12h à 1h
			le dispositif cantine barnum et camion sera autorisé	Place Colbert		Le mardi 28 juin 2016, de 11h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mottet de Gerando	du n° 3 au n° 7	A partir du lundi 27 juin 2016, 8h, jusqu'au mardi 28 juin 2016, 22h
				Rue Bodin	sur 10 m de part et d'autre du n° 2	
				Place Bellevue	des deux côtés, du square de la rue d'Austerlitz à la rue Bodin	
				Rue Bodin	des deux côtés, de la place Bellevue à la rue Grognard	
7379	Acd	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre en complément de l'arrêté n° 6315 pour permettre une opération de manutention	la circulation des piétons sera interdite	Rue René Leynaud	sur le trottoir situé au droit du n° 29	Les lundi 20 juin 2016 et mardi 21 juin 2016, de 9h à 16h
			la circulation s'effectuera dans le sens Nord - Sud	Rue Coysevox	durant la phase de fermeture à la circulation de la rue René Leynaud	
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue des Capucins	
7380	Acd	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre en complément de l'arrêté n° 6307 pour permettre une opération de manutention	la circulation des piétons sera interdite	Rue Longue	sur le trottoir situé au droit des n° 21 et 23	Le vendredi 17 juin 2016, de 9h à 16h
			la circulation s'effectuera dans le sens Est - Ouest		durant la phase de fermeture à la circulation de la rue Paul Chenavard	
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue Paul Chenavard	
7381	Nse Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage de vitres à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Casimir Périer	trottoir Nord, sur 50 m à l'Est de l'allée Paul Scherrer	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au mercredi 22 juin 2016
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir		trottoir Nord, sur 50 m à l'Est de l'allée Paul Scherrer	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7382	Eiffage Energie/ Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur fuite de chauffage urbain	La circulation des cycles sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	sens Nord/Sud, contre allée Ouest sur 10 m au droit de la rue de l'Abondance	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 22 juillet 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Nord/Sud, contre allée Ouest sur 10 m au droit de la rue de l'Abondance	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de l'abondance	sur 10 m, à l'Ouest du Boulevard Marius Vivier Merle	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m à l'Ouest du Boulevard Marius Vivier Merle	
7383	Pro Service Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage d'une ventilation de cuisine	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Coustou	sur 10 m sur la zone de desserte situé au droit du n° 6	Le lundi 20 juin 2016, de 12h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7384	Serpellet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Girié	sur 20 m au droit du n° 3	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 3	
7385	Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Seguin	côté Est, sur 80 m au Nord du cours Bayard	Les lundi 20 juin 2016 et mardi 21 juin 2016, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le cours Bayard et la rue Ravat	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté impair, sur 60 m au Nord du cours Bayard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7386	Numérobis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de la Liberté	côté impair, sur 5 m au droit des n° 33 et n° 35	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au mardi 21 juin 2016
7387	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Denuzière	sur 15 m au droit du n° 35	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 1 juillet 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m au droit du n° 35	
7388	Making Prod / N° 000278	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	l'accès et le stationnement de véhicules seront autorisés	Quai Rambaud	sur le parvis, devant le bâtiment Espace Group	Le jeudi 23 juin 2016, de 10h à 19h
			le dispositif cantine et barnum 5x8 seront autorisés		(au droit du jardin Jean Couty)	Le jeudi 23 juin 2016, de 7h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Hrant Dink	sur la zone de livraison	Le jeudi 23 juin 2016, de 10h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7389	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Docteur Gailleton	sens Nord/Sud, entre le n° 29 et la rue de Condé	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir Bus à l'avancement du chantier			A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au vendredi 17 juin 2016, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			côté Ouest, entre le n° 29 et la rue de Condé
7390	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue Vendôme	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 84	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au mardi 21 juin 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7391	Action Contre La Faim / N° 00043	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du chantage interentreprises cotre la faim	des animations seront autorisées ainsi que le stationnement de 4 véhicules de l'organisation	Quai Rambaud	(montage dès 6h) (accès par le quai Francois Arlès Barthélémy Dufour	Le vendredi 24 juin 2016, de 12h à 18h
7392	Blanc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Burdeau	sur 5 m au droit du n° 35	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au dimanche 10 juillet 2016
7393	Blanc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Romain Rolland	sur 5 m au droit du n° 13	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au samedi 9 juillet 2016
7394	Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenentions	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Croix Paquet	sur 10 m au droit du n° 2	Le vendredi 17 juin 2016, de 9h à 13h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur 10 m sur la chaussée située au droit du n° 2	
7395	Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Duguesclin	sur 60 m entre le n° 3 et la rue Barrême	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au mardi 21 juin 2016, de 7h à 19h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Duguesclin	sur 60 m entre le n° 3 et la rue Barrême	
7396	La Ville de Lyon et la Préfecture du Rhone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une FAN ZONE	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bellecour	chaussée Sud	A partir du mercredi 15 juin 2016 jusqu'au lundi 27 juin 2016, de 11h à 23h45
						A partir du jeudi 30 juin 2016 jusqu'au dimanche 3 juillet 2016, de 11h à 23h45

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7396	La Ville de Lyon et la Préfecture du Rhone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une FAN ZONE	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bellecour	chaussée Sud	A partir du jeudi 30 juin 2016 jusqu'au dimanche 3 juillet 2016, de 11h à 23h45
						Les mercredi 6 juillet 2016 et jeudi 7 juillet 2016, de 11h à 23h45
						Les samedi 9 juillet 2016 et dimanche 10 juillet 2016, de 11h à 23h45
7397	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la Rize	entre la rue Lavoisier et la rue Léon Jouhaux	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016, de 7h à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7398	Cabinet du Maire Service Protocole	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vaucanson	entre le boulevard de la Croix Rousse et la rue Calliet	Le mardi 21 juin 2016, de 8h à 12h
7399	Eiffage Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le déplacement de ligne électrique provisoire	la circulation des piétons sera interdite	Cours Charlemagne	trottoir Ouest, sur 10 m de part et d'autre du passage Panama	Le mardi 14 juin 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir			
7400	Smac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Commandant Marchand	côté pair, sur 12 m au droit du n° 2	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au lundi 4 juillet 2016
7401	Music Home / N° 000738	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête de la musique au Clos Saint Benoit	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Benoit	au droit de la sortie du Clos Saint Benoit	Le mardi 21 juin 2016, de 10h à 20h
7402	Platre Racine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Terme	sur 15 m au droit du n° 7	A partir du vendredi 17 juin 2016 jusqu'au dimanche 26 juin 2016
7403	L'établissement La Table d'Althusser	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendome	au droit de l'établissement La Table d'Althusser, sur une longueur de 4,20 m	A partir du vendredi 17 juin 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
7404	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Martinière	sur 7 m sur la zone de desserte située au droit des n° 6 / 8	A partir du vendredi 17 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016
7405	Marking Prod / N° 000278	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Louis Thévenet	entre la rue de Nuits et la rue d'Ivry	Le vendredi 24 juin 2016, de 13h à 17h
				Rue du Chariot d'or	entre la rue Louis Thévenet et la rue Dumont d'Urville	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Thévenet	des deux côtés, de la rue Joséphin Soulay à la rue d'Ivry, ainsi qu'au droit et en face du terrain de sport	Le vendredi 24 juin 2016, de 11h à 20h
				Rue d'Ivry	entre la rue Louis Thévenet et la rue Dumont d'Urville	
Rue du Chariot d'or	des deux côtés, de la rue Dumont d'Urville à la rue Louis Thévenet					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7406	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de défense incendie en accord avec le LYVIA n° 201607732	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Alsace Lorraine	sur 10 m de part et d'autre du poteau Incendie n° 75 situé en face des n° 15 et 17	A partir du lundi 20 juin 2016, 7h30, jusqu'au samedi 25 juin 2016, 17h30
7407	Buty	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jacqueline Auriol	otroir Ouest, sur 40 m au Sud de la rue Bataille	A partir du vendredi 17 juin 2016 jusqu'au mardi 21 juin 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 (sauf le Samedi et le Dimanche)		sur 40 m au Sud de la rue Bataille	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au Sud de la rue Bataille	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant (sauf le Samedi et le Dimanche)			
7408	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	côté impair, sur 6 m au droit du n° 55	A partir du vendredi 17 juin 2016 jusqu'au mardi 21 juin 2016
7409	Le Centre Imaginaire de Création / N° 000833	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation culturelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roger Radisson	au droit des n° 21 et 23 sur 5 emplacements	A partir du mardi 5 juillet 2016 jusqu'au lundi 11 juillet 2016, de 8h à 0h
7410	Buty	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Villon	trottoir Est, entre le n° 27 et l'avenue des Frères Lumière	Le lundi 20 juin 2016, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue du 1er Film et l'avenue des Frères Lumière	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue du 1er Film et l'avenue des Frères Lumière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7411	Tnt Lyon Tango / N° 000718	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Tango Argentin	des animations seront autorisées	Place Ambroise Courtois	(kiosque)	Le jeudi 25 août 2016, de 20h à 23h
						Les jeudi 28 juillet 2016 et jeudi 18 août 2016, de 20h à 23h
						Les jeudi 7 juillet 2016 et jeudi 21 juillet 2016, de 20h à 23h
7412	Fondatec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage de sol	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jaboulay	trottoir Nord, entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Jaboulay	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7412	Fondatec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage de sol	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Béchevelin	sur 20 m au Nord de la rue Jaboulay	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016
				Rue Jaboulay	entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Béchevelin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Béchevelin	côté impair, sur 15 m au droit du n° 105	
				Rue Jaboulay	côté Nord, entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Béchevelin	
		un cheminement piétons sera maintenu le long de l'emprise du chantier	Rue Béchevelin	trottoir Est, sur 20 m au Nord de la rue Jaboulay		
7413	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable dans les 2 sens	Avenue Général Frère	sur 30 m de part et d'autre du n° 43 (au droit du commissariat de Police)	A partir du jeudi 16 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier			
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du n° 43 (au droit du commissariat de Police)		
7414	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie pour le compte de Kéolis et du Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Gustave Nadaud	entre le boulevard Yves Farge et la rue Desaugiers	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 1 juillet 2016
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre le boulevard Yves Farge et la rue Desaugiers	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 1 juillet 2016, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le boulevard Yves Farge et la rue Desaugiers	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Raoul Servant	côté impair, entre le boulevard Yves Farge et la rue Desaugiers	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 1 juillet 2016
				côté impair, entre la rue Professeur Appleton et la rue Raulin		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7415	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Père Louis de Galard	trottoir Nord, sur 40 m à l'Ouest de la place de l'Abbé Pierre	Le lundi 20 juin 2016
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m à l'Ouest de la place de l'Abbé Pierre	
7416	La Direction de l'eau de la Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue de Grande Bretagne	partie comprise entre le boulevard des Belges et la rue Duquesne	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 8 juillet 2016, de 0h à 4h
7417	Ncf Démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'évacuation de gravats	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la République	côté facade, sur 5 m au droit du n° 71	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au mercredi 22 juin 2016, de 7h30 à 11h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		côté impair, sur 15 m au droit du n° 71	
7418	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Cours Docteur Long	trottoir impair, entre la rue des Cerisiers et la rue des Sports	Le lundi 20 juin 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue des Sports et la rue des Cerisiers	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Sports et la rue des Cerisiers	
7419	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Hermann Frenkel	sur 30 m au Sud de l'avenue Tony Garnier	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Sud de l'avenue Tony Garnier	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016
7420	Département du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Musée Gallo Romain de Fourvière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Macchabees	sur 20 m, en face des n° 16 et n° 18	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 1 juillet 2016
7421	Sogetrel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement dans chambre Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Engnien	côté pair, sur 15 m entre le n° 6 et la rue des Castries	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au mardi 21 juin 2016, de 8h à 17h
7422	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre une intervention dans une chambre Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	côté impair, en face du n° 40	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au mercredi 22 juin 2016, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7423	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ERDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Bocage	sur 40 m à l'Est de la rue Paul Cazeneuve	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 8 juillet 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m à l'Est de la rue Paul Cazeneuve	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Paul Cazeneuve	côté impair, sur 40 m au Nord de la rue du Bocage	
7424	Engie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur ORANGE	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pasteur	sur 20 m au droit du n° 26	Le lundi 20 juin 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 26	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7425	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de renouvellement et réparations d'un réseau Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marietton	côté impair, sur 10 m au droit du n° 7	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016
7426	Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Viviani	côté impair, sur 20 m au droit du n° 13	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016
7427	Forum Réfugiés / N° 000495	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la marche des parapluies	des animations seront autorisées ainsi que le stationnement d'un Food Truck	Quai Victor Augagneur	sur le bas port (en face de la Marquise)	Le lundi 20 juin 2016, de 19h30 à 21h30
			la circulation des véhicules sera interdite au fur et à mesure de l'avancement du défilé	Rue Joseph Serlin	(6)	Les lundi 20 juin 2016 et lundi 20 juin 2016, de 18h30 à 19h30
				Quai Jean Moulin	(7)	
				Quai Victor Augagneur	(arrivée) (10)	
				Quai Général Sarrail	(9)	
				Place des Terreaux	(5)	
				Rue Sainte Marie des Terreaux	(4)	
				Place des Capucins	(3)	
				Montée de la Grande Cote	(2)	
			Place de la Croix Rousse	(départ) (1)		
Pont Morand	(8)					
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Victor Augagneur	côté Rhône, sur 3 emplacement, face au n° 20	Le lundi 20 juin 2016, de 11h à 22h30			
7428	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Jayr	sous la trémie, entre la place du Port Mouton et le rond point des Monts d'Or	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016, de 21h à 5h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7429	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Elie Rochette	entre la rue des Trois Pierres et la rue de la Thibaudière	Le lundi 20 juin 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			Le lundi 20 juin 2016, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Trois Pierres et la rue de la Thibaudière	Le lundi 20 juin 2016
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue Grillet	Le lundi 20 juin 2016, de 9h à 16h
			un pont lourd sera positionné sur la fouille hors période de chantier afin de préserver le cheminement piétons et la circulation des véhicules		au débouché sur la rue des Trois Pierres	
		au Sud de la rue de la Thibaudière	Le lundi 20 juin 2016			
7430	Démolition Brique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Cours Général Giraud	sur 15 m au droit des n° 2 et 2 bis	Le jeudi 16 juin 2016, de 7h à 19h
7431	Jft	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	côté impair, sur 15 m au droit du n° 141	Le vendredi 17 juin 2016, de 7h à 19h
7432	Ohmart / N° 000826	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Collectif soir (s)	l'installation d'un tapis rouge sera autorisée et 10 escabeaux	Rue Victor Fort		Le jeudi 23 juin 2016, de 16h à 22h
				Rue de Cuire		Le jeudi 23 juin 2016, de 16h à 22h
				Rue Victor Fort		Le dimanche 26 juin 2016, de 14h à 17h
				Rue de Cuire		
7433	Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Volney	côté pair, sur 15 m au Sud de l'avenue Rockefeller	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au mercredi 22 juin 2016, de 8h à 17h
7434	Assylis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri Germain	côté pair, sur 15 m au droit du n° 44	Le lundi 20 juin 2016, de 7h à 19h
7435	Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Béjart	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marcel Cerdan et l'avenue de Champagne	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016
7436	Goethe Institut / N° 000733	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation culturelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	au droit du n° 100 sur 3 emplacements	Le vendredi 8 juillet 2016, de 22h à 23h30
7437	Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 50 m au droit du n° 20	Le lundi 20 juin 2016, de 11h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur la chaussée		côté impair, entre le n° 23 et le n° 27	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7438	Prestat Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	côté pair, sur 10 m au droit du n° 222	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au samedi 25 juin 2016
7439	Ilimitrof Cpg / N° 000734	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation culturelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lemot	du n° 14 au n° 16 sur 3 emplacements	Le vendredi 8 juillet 2016, de 10h à 22h30
				Rue de la Corderie	au droit du n° 12 sur 3 emplacements	Le samedi 9 juillet 2016, de 10h à 22h30
				Rue Henri Gorjus	en face du n° 22 sur 3 emplacements	Le dimanche 10 juillet 2016, de 10h à 22h30
7440	Club 48 / N° 000742	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Latinorock	un spectacle sera autorisé	Place Ambroise Courtois	(kiosque)	Les vendredi 8 juillet 2016 et vendredi 15 juillet 2016, de 19h30 à 21h30 Le vendredi 22 juillet 2016, de 19h30 à 21h30
7441	Screen On Stage / N° 000740	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation Ecran Total : playtyme	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jangot	au droit du n° 18	A partir du vendredi 8 juillet 2016, 14h, jusqu'au samedi 9 juillet 2016, 2h
			une animation sera autorisée	Place Mazagran		Le vendredi 8 juillet 2016, de 21h30 à 23h
7442	Lyon Encadrement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cavenne	côté impair, sur 15 m au droit du n° 27	Le lundi 20 juin 2016
7443	Blb Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Repos	côté impair, sur 20 m au droit du n° 1 Bis	A partir du mardi 21 juin 2016 jusqu'au mercredi 20 juillet 2016
7444	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement sur un réseau France Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Guillotière	côté impair, sur 10 m à l'Ouest du n° 119	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016, de 7h30 à 17h
7445	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	au carrefour avec la rue Vauban	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 1 juillet 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		contre allée Ouest, sens Sud / Nord, entre la rue Vauban et la rue Amédée Bonnet	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 1 juillet 2016, de 8h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 39 et la rue Garibaldi	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 1 juillet 2016
7445	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations ERDF	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Amédée Bonnet	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 39 et la rue Garibaldi	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 1 juillet 2016
				Rue Garibaldi	des deux côtés de la contre allée, entre la rue Amédée Bonnet et la rue Vauban	
				Rue Vauban	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 96 et la rue Garibaldi	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7446	Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement pour le compte d'Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	sur 10 m en face de l'immeuble situé au n° 98	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au jeudi 23 juin 2016
7447	Aceo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dégazage et découpe de cuve de fuel	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jules Ferry	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 11	A partir du mardi 21 juin 2016 jusqu'au mercredi 22 juin 2016, de 7h à 17h
				Rue Duquesne	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 54	A partir du mardi 28 juin 2016 jusqu'au mercredi 29 juin 2016, de 7h à 17h
7448	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement sur un réseau France Télécom	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Grande Rue de la Guillotière	côté pair, sur 10 m à l'Est du n° 10	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016, de 7h30 à 17h
7449	Buty	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	ur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 105	Le mardi 21 juin 2016, de 7h à 19h
						Le mardi 21 juin 2016, de 7h à 19h
7450	Dolus / Dolus / N° 000765	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un bal de rue	des animations seront autorisées le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Sathonay	au droit du n° 4	Le samedi 9 juillet 2016, de 17h à 22h
				Rue des Fargues	au droit du n° 2	A partir du samedi 9 juillet 2016, 6h, jusqu'au dimanche 10 juillet 2016, 1h
7451	Les Tontons Bringuers	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Victor Augagneur	quai bas, sur 10 m en face du n° 4 au droit du bateau «Le Sirius»	Le lundi 20 juin 2016
7452	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement sur un réseau France Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté pair, sur 10 m au droit du n° 28	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016, de 7h30 à 17h
7453	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement sur un réseau France Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	côté pair, sur 10 m au droit du n° 40	A partir du lundi 20 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016, de 7h30 à 17h
7454	Fil Rouge	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une vitrophanie en façade au moyen d'un véhicule nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour un véhicule nacelle	Boulevard des Etats Unis	trottoir Sud, sur 20 m au droit du n° 75	Le mardi 21 juin 2016, de 7h30 à 17h
7455	Guiraud Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Claire	côté pair, sur 6 m au droit du n° 30	A partir du mardi 21 juin 2016 jusqu'au lundi 4 juillet 2016
7456	Amacc / N° 000719	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation culturelle	une animation sera autorisée	Place du Onze Novembre 1918	(montage dès 14h)	Le samedi 9 juillet 2016, de 18h à 19h
7457	Direction des Espaces Verts de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de taille de végétaux au milieu de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite en alternance de part et d'autre des chaussées	Rue des Docks	entre la rue de la Navigation et la rue Antonin Laborde	A partir du mardi 21 juin 2016 jusqu'au vendredi 24 juin 2016, de 6h à 11h
7458	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un accès chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Kleinclausz	côté impair, sur 50 m au Sud du n° 7	A partir du mardi 21 juin 2016 jusqu'au lundi 27 juin 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7459	Orchestre Symphonique / N° 000744	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête de la musique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Archers	au droit du n° 3 sur 20 m	Le dimanche 10 juillet 2016, de 14h à 22h
			une animation musicale sera autorisée	Place des Célestins		Le dimanche 10 juillet 2016, de 18h à 20h
7460	Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'un bras auxiliaire	l'entreprise ne devra pas intervenir lors des Entrées et Sorties des Ecoles	Rue Félix Brun	au droit du n° 80	Le mardi 21 juin 2016
			la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Mercier		trottoir Ouest, au droit du n° 80	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, au droit du n° 80	
7461	Les Métiers du Bois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle (Ecole Elémentaire Antoine Remond)	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bellecombe	au droit de l'école élémentaire située au n° 58 et la rue Viabert	Le lundi 20 juin 2016, de 7h30 à 13h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7462	Tribunal de Grande Instance de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	côté Est, le long du palais de justice sur la zone de desserte	Le mardi 28 juin 2016, de 8h à 18h
7463	Ama / N° 000743	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation culturelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roger Radisson	au droit du n° 21 sur 15 m	Les dimanche 10 juillet 2016 et dimanche 24 juillet 2016, de 17h30 à 21h
7464	Direction de la Propreté de la Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage approfondi de caniveau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Broquin	côté impair (Sud) partie comprise entre la rue Bellecombe et l'avenue Thiers	Le mardi 28 juin 2016, de 6h à 13h
					côté pair (Sud) partie comprise entre la rue Bellecombe et l'avenue Thiers	Le mardi 21 juin 2016, de 6h à 13h
7465	L'association Les Inattendus / N° 000760	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation	des animations seront autorisées	Place Voltaire		A partir du lundi 25 juillet 2016, 22h, jusqu'au mardi 26 juillet 2016, 0h
				Place Djibrael Bahadourian		A partir du lundi 11 juillet 2016, 22h, jusqu'au mardi 12 juillet 2016, 0h
				Rue Edison	au droit du n° 24 sur 2 emplacements	A partir du lundi 25 juillet 2016, 16h, jusqu'au mardi 26 juillet 2016, 1h
7466	Service Evénements et Animations de la Ville de Lyon / N° 000652	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Feu d'Artifice et du Bal du 14 Juillet	la circulation des piétons sera interdite à la diligence des services de la Police	Montée Cardinal Decourtray	sauf accès clients Restaurant de Fourvière et parking Nuits de Fourvière	A partir du jeudi 14 juillet 2016, 20h, jusqu'au vendredi 15 juillet 2016, 1h
				Montée Nicolas de Lange		
				Place de Fourvière		
				Bas Port de la Saône	rive gauche, partie comprise entre le pont Alphonse Juin et le pont Bonaparte (sauf accès bateaux)	
				Rue Roger Radisson	entre la rue Cléberg et la place de Fourvière	
				Passerelle du Palais de Justice		
				Quai des Célestins	entre la rue du Port du Temple et la rue de Savoie	
Quai Romain Rolland		A partir du jeudi 14 juillet 2016, 20h, jusqu'au vendredi 15 juillet 2016, 0 h				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet					
7466	Service Evénements et Animations de la Ville de Lyon / N° 000652	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Feu d'Artifice et du Bal du 14 Juillet	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police	Pont Bonaparte		A partir du jeudi 14 juillet 2016, 20h, jusqu'au vendredi 15 juillet 2016, 0 h					
				Place de Fourvière							
				Montée du Chemin Neuf	sens Ouest/Est						
				Rue Tramassac							
				Montée Cardinal Decourtray							
				Montée Nicolas de Lange							
				Quai Fulchiron	à hauteur du pont Kitchener		Le jeudi 14 juillet 2016, de 22h15 à 23h15				
				Pont Alphonse Juin	voie de tourne à droite, sens Ouest/Est		A partir du jeudi 14 juillet 2016, 20h, jusqu'au vendredi 15 juillet 2016, 0h				
				Quai Saint Antoine	au Sud du Pont A. Juin		A partir du jeudi 14 juillet 2016, 20h, jusqu'au vendredi 15 juillet 2016, 1h				
				Rue d'Amboise							
				Quai des Célestins							
				Rue du Port du Temple							
									Rue Charles Dullin		A partir du jeudi 14 juillet 2016, 20h, jusqu'au vendredi 15 juillet 2016, 0h
									Rue Roger Radisson	entre la rue Cléberg et la place de Fourvière	
				Avenue Adolphe Max	sens Est/Ouest						
				Montée Nicolas de Lange		A partir du jeudi 14 juillet 2016, 13h, jusqu'au vendredi 15 juillet 2016, 3h					
				Place Antonin Gourju							
7466	Service Evénements et Animations de la Ville de Lyon / N° 000652	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Feu d'Artifice et du Bal du 14 Juillet	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai des Célestins	des deux côtés	A partir du jeudi 14 juillet 2016, 13h, jusqu'au vendredi 15 juillet 2016, 3h					
				Quai Saint Antoine	des deux côtés, entre le Pont Alphonse Juin et la Passerelle du Palais de Justice						
				Rue de Savoie	des deux côtés						
				Montée Cardinal Decourtray			A partir du jeudi 14 juillet 2016, 8h, jusqu'au vendredi 15 juillet 2016, 0h				
				Place Saint Jean							
				Place de Fourvière							
7467	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibres optiques Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée Saint Barthélemy	sur 20 m de part et d'autre du n° 5	Le jeudi 23 juin 2016, de 7h à 17h					
7467	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibres optiques Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Saint Barthélemy	entre le n° 1 et 5	Le jeudi 23 juin 2016, de 7h à 18h					
7468	Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation de fuite d'eau potable	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Place Ampère	côté Sud de la place, sur 20 m au droit du n° 6	Le jeudi 16 juin 2016, de 7h à 16h30					
7469	Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation sur une fuite sur réseau eau potable	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Dugas Montbel	entre la rue Gilbert et la rue Claudius Collonge	Le vendredi 17 juin 2016, de 9h à 13h					
7469	Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation sur une fuite sur réseau eau potable	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Gilbert		Le vendredi 17 juin 2016, de 9h à 13h					
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dugas Montbel	des deux côtés de la chaussée, Sur 20 m au droit de la rue Gilbert						
7470	Foyer Notre Dame des Sans Abris	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 54	Le jeudi 23 juin 2016					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7471	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux ERDF en accord avec le LYVIA n° 201608915	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue François Genin	de part et d'autre du n° 57	Les jeudi 23 juin 2016 et vendredi 24 juin 2016, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Commandant Charcot et la rue de Tourvielle	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit du n° 57	
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue Commandant Charcot	
7472	Maraudeurs et Cie / N° 000762	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bon Pasteur	au droit du n° 40, sur 15 m	A partir du vendredi 15 juillet 2016, 12h, jusqu'au samedi 16 juillet 2016, 11h
			Une animation sera autorisée	Esplanade de la Grande Cote		Le vendredi 15 juillet 2016, de 18h30 à 21h30

Délégation Générale aux Ressources Humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Arthaud	Noélie	Aa2	Saisonnier 35 heures	01/04/16	Sports	ASA
Massard	Jean Christophe	Agent de Maitrise	Contractuel Boe	01/01/16	Dgtb	BOE : Avenant utilisation RVA ou RSA
Leclere	Fabienne	Adjoint Administratif	Contractuel	01/01/16	Régulation Urbaine	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Bois	Stéphanie	Assistant du Patrimoine et des Bibliothèques Principal 2° classe	Titulaire	01/06/16	Affaires Culturelles	Recrutement par mutation
Yazid	Katia	Adjoint Administratif	Contractuel	30/04/16	Ma3	Recrutement Remplaçant
Pechoux	Laura Marie Dominique	Adjoint Administratif	Contractuel	30/05/16	Ma3	Recrutement Remplaçant
Muller	Sébastien	Adjoint Technique 2° classe	Contractuel	01/05/16	Ma9	Recrutement Remplaçant
Muller	Benjamin	Adjoint Technique 2° classe	Contractuel	01/05/16	Cimetières	Recrutement Remplaçant
Moissi	Rahida	Adjoint Administratif	Contractuel	01/05/16	Ma9	Recrutement Remplaçant
Chibane	Vanessa	Adjoint Technique 2° classe	Contractuel	02/05/16	Régulation Urbaine	Recrutement Remplaçant
Gouverneur	David	Adjoint Technique 2Cl	Contractuel	01/05/16	Régulation Urbaine	Recrutement Remplaçant
Mchiri	Sabrina	Adjoint Administratif	Contractuel	13/05/16	Ma4	Recrutement Remplaçant
Douanier	Frédéric	At2	Remplaçant	04/04/16	Sports	Recrutement Remplaçant
Douanier	Frédéric	At2	Rm	01/05/16	Sports	Recrutement Remplaçant
Mouhamadoubrahimian	Farhad	At2	Remplaçant	30/03/16	Sports	Recrutement Remplaçant
Retv	Laure-Line	Adjoint Administratif	Contractuel	01/05/16	Ma3	Recrutement Remplaçant
Sala	Ruddy	Adjoint Technique 2° classe	Contractuel	02/05/16	Régulation Urbaine	Recrutement Remplaçant
Fernandez	Romain	At2	Stagiaire	01/02/16	Digt	ST: Arrêté rectificatif-RSA

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction des marchés publics - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

ABONNEMENTS

Les abonnements ne peuvent être consentis que pour une durée d'un an. Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (Direction des Assemblées et partent du 1^{er} de chaque mois. Ils sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT

(Pour l'Étranger, le port en sus). Abonnement unique : Un an : 37 €, à établir à l'ordre de Trésor public et à adresser à la Direction des Assemblées, Hôtel de Ville, 1, place de la Comédie - 69205 Lyon Cedex 01.

Toutes les communications doivent être adressées à M^{me} le Directeur - Direction des Assemblées, à l'Hôtel de Ville. Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

(La reproduction des articles et des photographies ou graphismes des pages de couverture est rigoureusement interdite.)